**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE.**
**Unité – Dignité – Travail**

**==========**

**PROJET D'INVESTISSEMENT ET DE COMPETITIVITE DES ENTREPRISES POUR L'EMPLOI**
**P176274**
**==========**

# PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

***MIS A JOUR DANS LE CADRE DU FINANCEMENT ADDITIONNEL***

## RAPPORT REVISE

***Version finale***


**Rédigé par l'Equipe de Sauvegardes E&S du Projet I-COMPETE**

- **Maxime Thierry DONGBADA-TAMBANO,** Spécialiste en Environnement
- **Dossou FIOGBE,** Spécialiste Social
- **Prisca Arlette KOFFIA,** Spécialiste VBG/EAS/HS


***Octobre 2026***

Official Use Only

# SOMMAIRE

**LISTE DES ACRONYMES**.....4
**INTRODUCTION**.....5
**I. DESCRIPTION DU PROJET**.....6
**1.1 Objectif de développement du projet**.....6
**1.2 Composantes du projet**.....6
**1.3 Arrangement sectoriel et institutionnel**.....8
**1.4 La Zone d'intervention du projet**.....9
**II. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES**.....10
**III. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES**.....15
**3.1 Parties touchées**.....15
**3.2 Parties intéressées**.....15
**3.3 Groupes vulnérables**.....17
**3.4 Synthèse des besoins des parties prenantes au projet**.....17
**3.5 Matrice d'analyse systématique des parties prenantes – NES 10**.....17
**IV. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES**.....20
**4.1 Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes**.....20
**4.2 Stratégie proposée pour la diffusion des informations**.....20
**4.3 Stratégie pour les consultations**.....27
**4.4 Stratégie pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables**.....29
**4.5 Calendrier**.....30
**4.6 Examen des commentaires**.....31
**4.7 Phases de mise en œuvre du Projet**.....32
**V. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES**.....32
**5.1 Ressources**.....32
**5.2 Fonctions de gestion et responsabilités**.....33
**VI. MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES DE I-COMPETE**.....33
**6.1 Définition de concepts de base**.....33
**6.2 Les objectifs du MGP**.....33
**6.3 Bilan de mise en œuvre du MGP parent**.....33
**6.4 Fonctionnement**.....36
**VII. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP**.....39
**CONCLUSION**.....40
ANNEXES.....41
Annexe 1 : Compte rendu de la consultation des parties prenantes du FA à Bangui.....41
Annexe 2 : Liste de présence des parties prenantes du FA consultées à Bangui.....47


Official Use Only

Annexes 3 : Quelques images de la consultation des parties prenantes du FA à Bangui.....51

Annexe 4 : Liste de présence des parties prenantes consultées pour le projet parent.....52

Annexe 5 : Réunion de consultation des parties prenantes pour le projet parent du 18 novembre 2021..... 57

Annexe 6 : Réunion de consultation des parties prenantes pour le projet parent du 03 décembre 2021..... 58

Annexe 7 : Rapport de consultation des parties prenantes pour le projet parent.....59



Official Use Only

## LISTE DES ACRONYMES

| | |
|---|---|
| AES/HS : | Abus et Exploitation Sexuel/ Harcèlement Sexuel |
| BEAC: | Banque des Etats de l'Afrique Centrale |
| CES : | Cadre Environnemental et Social de la Banque Mondiale |
| CIUC : | Composante d'Intervention d'Urgence Conditionnelle |
| CivicTech : | Technologie Civique |
| CLGP : | Comité Local de Gestion des Plaintes |
| CMCAA: | Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires |
| CP : | Comité de Pilotage du Projet |
| CTP : | Comité Technique du Projet |
| DDRR: | Démobilisation, de Désarmement, de Réintégration et de Rapatriement |
| DGB : | Directeur Général du Budget |
| DGE : | Direction Générale de l'Environnement |
| DGMP : | Directeur Général de Marchés Publics |
| EAS/HS | Exploitation et Abus Sexuels/ Harcèlements Sexuels |
| ERS : | Evaluation des Risques de Sécurité |
| FA | Financement Additionnel |
| GICA | Groupement Interprofessionnel Centrafricain |
| HCR : | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés |
| ICP : | Indicateurs Clés de Performance |
| IDH : | Indice de Développement Humain |
| IDP | Personnes Déplacées Internes |
| IF: | Intermédiaires Financiers |
| IFP: | Participating Financial Institutions |
| IPPEDD : | Inspecteur Préfectoral de l'Environnement et du Développement Durable |
| MGP : | Mécanisme de Gestion des Plaintes |
| MINUSCA : | Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine |
| MPME | Micro, Petites et Moyennes Entreprises |
| MPMEASI | Ministre chargé des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel |
| NES : | Norme Environnementale et Sociale de la Banque Mondiale |
| OMS : | Organisation Mondiale de la Santé |
| ONG : | Organisation Non Gouvernementale |
| PA : | Peuples Autochtones |
| P-AGIR : | Projet d'Appui à la Gestion des Investissements publics et aux Réformes |
| PAP : | Personnes Affectées par le Projet |
| PEES : | Plan d'Engagement Environnemental et Social |
| PGS : | Plan de Gestion de Sécurité |
| PIB : | Produit Intérieur Brut |
| PMPP : | Mobilisation des Parties Prenantes |
| PPA : | Avance de Préparation du Projet |
| PPD: | Public Private Dialogue |
| PS4R : | Private Sector for Refugees (Secteur Privé pour les Réfugiés) |
| PTBA | Plan de Travail Budgétisé Annuel |
| RCA : | République Centrafricaine |
| UGP : | Unité de Gestion du Projet |
| UGPUGP | Unité de Gestion du Projet |
| UNPC | Union Nationale Patronat de Centrafrique |


Official Use Only

USD : Dollar Américain
WHR : Window for Host Communities and Refugees

**INTRODUCTION**

Depuis son indépendance en 1960, la République Centrafricaine (RCA) a été soumise à des cycles de conflit prolongés. La crise de 2013 a été particulièrement violente et a provoqué un grave ralentissement économique avec une contraction estimée à 36 % du Produit Intérieur Brut (PIB). Même avant la crise de 2013, le revenu par habitant était en baisse. Le PIB par habitant a presque diminué de moitié depuis l'indépendance, passant de 599 $ US en 1960 à 566 $ US en 2012 et à 385 $ US en 2017. En effet, la RCA n'a pas connu d'épisode de croissance soutenue depuis son indépendance. Environ 3,4 millions de personnes, soit 71% de la population, vivaient en dessous du seuil de pauvreté international en 2018. Dans l'ensemble, la RCA se situe parmi les pays les moins bien classés au monde dans l'Indice de Développement Humain (IDH) au 188 rang sur 189 pays.

Le redressement et le contexte de la RCA restent très fragiles et touchés par les conflits militaro-politiques. La violence diminue grâce aux accords de paix de février 2019 et au processus de Démobilisation, de Désarmement, de Réintégration et de Rapatriement (DDRR). La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) est principalement chargée du maintien de l'ordre public et de la protection de la population civile.

Cependant, le gouvernement est toujours incapable de projeter son pouvoir sur les deux tiers du pays et dépend fortement à la fois de la mission de la MINUSCA et de la communauté internationale pour fournir des services essentiels à la population, y compris une aide alimentaire d'urgence.

Néanmoins, l'économie centrafricaine se remet de la crise de 2013. La ville de Bangui a doublé de taille pour atteindre environ 1,6 million d'habitants, soit environ un tiers de la population du pays. Les principaux apports de financement des donateurs soutiennent les investissements dans les infrastructures, aident à financer la masse salariale du gouvernement et renforcent les capacités des institutions publiques clées comme le Ministère des Finances. Le portefeuille pays de la Banque Mondiale s'élève à environ 780 millions de dollars US, soit l'équivalent de 35 % du PIB du pays. L'investissement privé augmente, principalement autour de la grande région de Bangui où la situation sécuritaire est plus stable, s'appuyant sur la demande accrue de services tels que l'accueil, la restauration/le commerce de détail, le transport et la construction.

Alors que le pays est bien doté en ressources naturelles abondantes, notamment des terres fertiles, de l'eau, des forêts et des ressources minérales, ces atouts n'ont pas été exploités de manière adéquate au profit de la population. Les bénéfices potentiels des secteurs miniers, des hydrocarbures et forestiers de la RCA sont caractérisés par des risques complexes, mais présentent pourtant l'espoir à long terme le plus probable de générer les revenus nationaux nécessaires à un développement économique inclusif et durable. L'espace budgétaire de la RCA reste extrêmement limité et la mobilisation des recettes intérieures est très faible, en partie en raison de la petite taille du secteur privé, de la capacité limitée du gouvernement à faire respecter les impôts et du manque de présence de l'État, en particulier dans les principales zones minières où il y a un conflit actif.

La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif sur la croissance économique en RCA. La pandémie a mobilisé d'importantes ressources, du temps et des efforts du gouvernement qui auraient pu être consacrés à la mise en œuvre de réformes économiques et sociales pour remédier aux lacunes du pays. Avec le début des mesures de confinement, les chaînes d'approvisionnement ont été interrompues, avec un impact négatif sur tous les secteurs, augmentant les coûts et les risques commerciaux. Le ralentissement économique comme dans d'autres parties de la région, a provoqué un chômage généralisé, une contraction des marchés intérieurs et une diminution des liquidités.

L'État est de plus en plus conscient de la nécessité pour le secteur privé de créer des emplois, d'investir et de se développer, mais fait face à de nombreux défis pour le permettre. Compte tenu de ses graves contraintes de capacités institutionnelles et financières, l'État s'appuie fortement sur la Banque


Official Use Only

Mondiale et d'autres donateurs internationaux pour fournir un appui budgétaire, éclairer les décisions politiques, aider le gouvernement à améliorer l'environnement des affaires et renforcer les institutions publiques dont les entreprises ont besoin pour fonctionner.

## I. DESCRIPTION DU PROJET

Il s'agit d'un projet d'Investissement et de Compétitivité des Entreprises, un projet d'une durée de 5 ans, pour une enveloppe de 30 millions de dollars américains, ciblant principalement les Micros, Petites et Moyennes Entreprise (MPME) informelles.

Le Financement Additionnel (FA) de 30 millions USD (5 millions IDA PBA et 25 millions IDA WHR) maintient l'ODP existant et y ajoute une dimension explicite d'inclusion économique des réfugiés et des communautés hôtes. Le FA adopte le cadre PS4R (Private Sector for Refugees) de la Banque mondiale, qui repositionne les réfugiés reconnus et les communautés hôtes comme bénéficiaires à part entière du projet.

### 1.1 Objectif de développement du projet

**Le projet d'investissement et de compétitivité des entreprises pour l'emploi soutiendra** les entreprises, à travers les réformes afin d'attirer les investissements et améliorer l'accès au crédit et à la main-d'œuvre qualifiée parmi les entreprises ciblées par les actions tels que :

1. La facilitation pour les montants d'investissements dans le secteur privé.
2. Nombre de nouveaux contrats et transactions créés/se produisant impliquant des PME participantes
3. Montant des prêts aux PME garantis par le mécanisme de garantie partielle de crédit (USD)
4. Pourcentage d'apprentis certifiés ayant une activité économique active 6 mois après la fin du programme Cible : 80 % (jeunes et sexe désagrégé).

### 1.2 Composantes du projet

**Le projet d'investissement et de compétitivité des entreprises pour l'emploi** s'articule autour des cinq (5) composantes.

Il faut noter que le FA adopte une structure en trois composantes opérationnelles, en continuité avec le projet parent : Composante 1 — Réformes d'investissement, facilitation et coordination ; Composante 2 — Accès au financement (y compris le scaling du mécanisme de garantie FNGI et les instruments de microfinance ciblant les entreprises réfugiées) ; Composante 3 — Soutien aux entreprises et aux travailleurs (Sous-composantes 3.1 : liens et soutien aux entreprises ; 3.2 : développement des compétences pour l'emploi). La composante CERC est maintenue.

**Composante 1 : Réformes et facilitation des investissements (7 millions USD)**
Cette composante vise à renforcer les MPME en la fourniture des services de soutien aux entreprises. Elle comporte les 2 sous-composantes suivantes :

- **Sous-composante 1.1 : identifier et mettre en œuvre des réformes (4 millions de dollars)**

financera le flux de travail PPD *(Public Private Dialogue)* de la RCA pour l'amélioration de l'environnement des affaires, y compris les événements PPD, les consultations régulières et les événements de validation, et financera l'expertise juridique et sectorielle afin d'aider à la rédaction des textes et assurer le suivi avec le gouvernement pour accélérer la mise en œuvre, elle financera aussi les coûts opérationnels de la Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration des Affaires- CMCAA nécessaires à la mise en œuvre des axes de travail du PPD et de l'amélioration de l'environnement commercial.

- **Sous-composante 1.2 :** financera des événements, des formations qui comprendront des services d'adaptation, d'atténuation et d'information intelligents face au climat pour développer ces


Official Use Only

liens et développer les capacités des PME à s'engager dans des relations fournisseurs/clients avec de grandes entreprises sophistiquées et les aider à remporter et à exécuter des contrats financés par les donateurs. Les efforts seront intégrés à ceux de la composante 2 pour faciliter le financement des PME.

### Composante 2 : Accès au crédit (9 millions de dollars US)

Cette composante vise à améliorer l'accès au crédit qui est fortement limité en RCA par le système/procédures pour inciter le secteur bancaire à servir les PMEs existantes et futures.

Elle dispose de 2 sous-composantes comme suit :

Cette composante vise une gouvernance et des procédures/systèmes opérationnels solides pour accroître l'accès à des services financiers adaptés et abordables pour les PME en RCA. Elle dispose de 2 sous-composantes comme suit :

- **Sous-composante 2.1 : financera également des initiatives de renforcement des capacités pour assurer la bonne opérationnalisation de la PCG**

A travers cette sous composante le projet financera des voyages d'étude et des formations (y compris la gouvernance d'entreprise, les contrôles internes, l'audit, la conformité, la gestion des risques, l'informatique, la gestion financière et les événements de reporting pour fournir aux IFP- *(Participating Financial Institutions)* des informations et des bonnes pratiques pour aider à promouvoir l'adaptation et la résilience pour faciliter la sélection des prêts pour le changement climatique). Ceci comprendra aussi la mise en place d'un système de gestion E&S robuste pour les Intermédiaires Financiers (IF) et les PFI, **y compris le scaling du mécanisme de garantie FNGI et les instruments de microfinance ciblant les entreprises réfugiées** y compris une liste d'exclusion.

- **Sous-composante 2.2 : Capitalisation initiale (5 millions de dollars US)**

A travers cette sous composante le Projet contribuera à la première dotation de la garantie partielle de crédit. Le montant proposé permettra à la PCG de démarrer ses opérations et de maintenir une production durable de prêts garantis pendant les 3-4 premières années d'exploitation.

### Composante 3 : Soutenir les entreprises et les travailleurs (11 millions USD)

La composante 3 vise à appuyer la gestion de la qualité des formations et le suivi-évaluation du projet, ainsi que l'engagement des citoyens à travers les sous composantes suivantes :

- **Sous-composante 3.1 : Fournir des services de formation et de développement commercial aux entreprises (3 millions de dollars américains).**

Dans le cadre de la sous-composante 3.1, le projet fournira des services de formation et de développement des affaires (SDE) aux entreprises. Les bénéficiaires comprendront les PME et les grandes entreprises telles que les membres du GICA, les entrepreneurs locaux et les investisseurs. Cette sous-composante sera mise en œuvre et gérée par l'UGP qui achètera les biens et services requis. Il s'agit notamment de formations en gestion, comptabilité, marketing, opérations, finances, planification d'entreprise et compétences numériques, entre autres. Une formation sectorielle sur les processus commerciaux et opérationnels, les normes, les certifications, les SPS, les exigences d'import/export, la qualité et les services juridiques et de conseil spécialisé sera également possible via cette sous-composante. En plus de la formation, la sous-composante financera des plateformes, des services d'information, des activités de plaidoyer, des événements et des actifs et outils de groupe, des démonstrations techniques, des experts et des services de conseil, des activités de sensibilisation et de marketing et d'autres activités qui permettent aux entreprises d'atteindre les résultats recherchés par le projet.


Official Use Only

- **Sous-composante 3.2 : Développement des compétences pour l'emploi (6,5 millions de dollars EU),**

Le projet à travers cette sous composante, financera les apprentissages selon une approche qui renforce les apprentissages traditionnels et les rend plus productifs. Cette sous-composante mettra l'accent sur les mesures visant à améliorer la qualité de la formation. Le projet financera entre et autre des apprentissages non formels d'une durée de 9 à 18 mois des jeunes hommes et femmes, âgés de 16 à 30 ans.

- **Sous-composante 3.3 - Renforcer les institutions de formation professionnelle (1,5 million de dollars américains).**

**Cette sous-composante fournira un appui pour renforcer les organisations clés responsables du développement de la formation professionnelle en RCA.** Il s'agit du ministère de l'Éducation nationale et du ministère du Travail et de la Formation professionnelle, et d'autres structures nationales (comme l'ACFPE) et non gouvernementales (comme la REGAC qui a remplacé la FEGACA), afin d'améliorer le cadre de régulation de l'apprentissage , l'élaboration de programmes de formation, la certification de ces formations, la création d'un statut d'apprentissage, la création du statut de maître artisan (comme normalement prévu dans le code de l'artisanat qui devrait normalement permettre la création de ce statut), et des actions pour assurer l'implication du secteur privé pour financer la formation de longue durée des apprentis, etc. En particulier, en ce qui concerne le Ministère de l'Éducation nationale, la sous-composante appuiera des activités à caractère technique pour renforcer sa capacité à mieux planifier, coordonner et soutenir le système d'EFTP formel et non formel dans le pays dans le but d'améliorer son efficacité et sa qualité, tout en augmentant l'accès en fonction des demandes présentes et futures du marché du travail.

### Composant 4 : Engagement des citoyens, soutien à la mise en œuvre et S&E (3 millions de dollars)

**Cette composante appuiera la mise en place d'une UGP pour assurer la coordination globale du projet et l'appui à la mise en œuvre.** Les rôles de l'UGP comprendront la planification de la mise en œuvre, la supervision technique, la fiduciaire (gestion financière [GF] et passation des marchés), la mise en œuvre des sauvegardes environnementales et sociales et le S&E pour toutes les activités du projet, y compris la formation, les coûts d'exploitation et les biens et services. Pour le but recherché. L'appui à la communication et au S&E sera particulièrement renforcé. La stratégie de communication et de sensibilisation et sa mise en œuvre, ainsi que le S&E, seront essentiels pour ce projet, car ce dernier implique le suivi et la comptabilisation des améliorations apportées aux entreprises,

### Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence de contingence (CERC) (0 USD)

Cette dernière composante offre la flexibilité nécessaire pour répondre aux crises, au fur et à mesure qu'elles surviennent. Si le CERC devait être déclenché, à la demande de l'Emprunteur, des procédures de passation des marchés simplifiées s'appliqueraient pendant l'urgence pour les travaux de génie civil et l'achat de biens liés à l'intervention d'urgence et au relèvement. Cette composante tirerait des ressources du prêt non engagées dans le cadre du projet d'autres composantes du projet pour couvrir la réponse d'urgence.

### 1.3 Arrangement sectoriel et institutionnel

L'arrangement institutionnel de mise en œuvre du projet se présente comme suit :

- Le **Comité de Pilotage du Projet (CPP)** : il est dirigé par le Ministre chargé des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel (MPMEASI). Le Comité de Pilotage a pour mission de superviser, décider, coordonner et suivre les orientations stratégiques du


Official Use Only

projet selon les filières. Il approuve les rapports annuels d'activités du projet et le Plan de Travail Budgétisé Annuel (PTBA).

Le CP est composé de : Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération ; Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat ; CMCAA ; CAPMEA ; Ministère des Finances et du Budget ; Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; Ministère de la Promotion Féminine ; Ministère du Commerce et de l'Industrie ; GICA ; UNPC ; la Chambre de Commerce et le Bureau du Directeur National de la BEAC. Le CP se réunit une fois par an et au cas de besoin.

- **Le Comité Technique du Projet :** Il assumera un rôle pratique de supervision du projet, se réunissant à intervalles réguliers pour adopter et suivre la mise en œuvre des activités, coordonner les activités de développement du secteur privé entre les donateurs et assurer la médiation entre les agences bénéficiaires. Il est proposé que le comité technique soit dirigé par le coordonnateur de l'UGP et sera composé des directeurs de cabinet des ministères clés soutenus par le projet.
- **L'Unité de Gestion du Projet (UGP) :** Elle assumera les responsabilités de (i) la gestion administrative, opérationnelle et fiduciaire du projet ; (ii) l'élaboration des PTBA, PPM, et prévision de décaissement et les recrutements ; (iii) la préparation et la finalisation des TDR ; (iv) le Suivi-évaluation et (v) l'engagement citoyen. L'UGP préparera trimestriellement le rapport financier intermédiaire non audité (IFR). Ces rapports seront soumis à la Banque Mondiale sur une base trimestrielle dans les 45 jours suivant la fin de chaque trimestre.

  L'UGP sera composée de :

  - Coordonnateur du projet, recruté selon les procédures de la Banque Mondiale, responsable de gestion des opérations ;
  - Coordonnateurs Techniques, Responsables des Composantes 1 et 2, Consultants recrutés, qui seront en charge de la mise en œuvre et de l'atteinte des résultats pour chaque composante en lien avec les Points Focaux au niveau des ministères bénéficiaires et les Groupes de travail Technique, recrutés selon les procédures de la Banque mondiale ;
  - Responsable Administratif et Financier ;
  - Comptable ;
  - Spécialiste en passation de marchés ;
  - Spécialiste en suivi-évaluation ;
  - Spécialiste en sauvegarde sociale ;
  - Spécialiste en environnement ;
  - Spécialiste en VBG ;
  - Spécialiste en Communication.

### 1.4 La Zone d'intervention du projet

Le projet parent interviendra sur l'ensemble du territoire national de la RCA. Compte tenu de l'insécurité qui sévit encore dans plusieurs zones, le projet s'implantera d'abord à Bangui et ses périphéries, et les zones en sécurité en attendant l'amélioration de la situation sécuritaire.

Le FA maintient la couverture nationale et y ajoute un ciblage délibéré sur huit zones d'intervention prioritaires identifiées sur la base du chevauchement entre les concentrations de réfugiés et le potentiel économique des secteurs prioritaires du PND 2024-2028 : (1) Vakaga / Nord-Est (environ 26 431 réfugiés, secteur mines) ; (2) Haut-Mbomou / Sud-Est (5 470 réfugiés, secteur bois) ; (3) Ouaka / Centre (4 843 réfugiés, agro-industrie) ; (4) Mbomou / Centre-Sud (3 721 réfugiés, mines) ; (5) Bamingui-Bangoran / Centre-Nord (3 504 réfugiés, agro-industrie) ; (6) Ouham-Pende / Ouest-Nord-Ouest (3 474 réfugiés, agro-industrie et mines) ; (7) Haute-Kotto / Est (3 332 réfugiés, mines) ; (8) Bangui et corridor péri-urbain (2 493 réfugiés, logistique et manufacture). Les activités en province restent conditionnées aux évaluations de sécurité, d'accessibilité et d'absorption par le secteur privé au moment de la mise en œuvre.


Official Use Only

Pour la réalisation de ces actions et selon le Cadre Environnemental et Social (CES), il est important d'élaborer un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) qui favorisera la mobilisation effective des parties prenantes, pour améliorer la durabilité tant environnementale et sociale surtout de favoriser leur adhésion pour une bonne mise œuvre du projet

## II. RESUME DES ACTIVITES ANTERIEURES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

La mobilisation des parties prenantes dans le cadre de I-COMPETE a commencé avec les consultations des acteurs institutionnels du secteur privé et informel, les partenaires techniques et financiers, les commerçants et la société civile, etc.

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) précise les modalités de planification et d'exécution du processus de consultations et de la participation effective des parties prenantes concernées au le Projet.

Pour le Projet parent, certaines activités de consultations et de participation des parties prenantes sont déjà engagées et se sont poursuivies durant toutes les phases de l'élaboration et la mise en œuvre dudit projet.

L'élaboration du présent PMPP est un processus participatif et interactif. Ainsi, pour s'assurer de la mise en œuvre effective du Projet, il est important que son élaboration soit conduite au travers d'un processus de consultations auprès des différentes parties prenantes qui seront impliquées dans sa mise en œuvre. A ce titre, plusieurs réunions et entretiens ont eu lieu entre l'équipe de préparation du Projet et les autres parties prenantes notamment :

- La réunion de diagnostic du secteur privé préliminaire a été convoquée dans le cadre de la préparation du projet ;
- Un atelier a été organisé réunissant les principales parties prenantes le 30 Septembre 2021 ;
- Plusieurs réunions ont été tenues avec chaque partie prenante du 04 au 06 octobre 2021 et une grande réunion qui a rassemblé toutes les parties prenantes et bénéficiaires le jeudi 07 octobre dans les locaux de la Mission résidente de la Banque Mondiale à Bangui (cf. liste de présence en annexe).
- Le 18 novembre 2021 une réunion portant sur les avis des décideurs a eu lieu au niveau de la Banque Mondiale.
- Le 03 décembre 2021, une réunion de consultation technique a été tenue dans la salle de réunion du Projet -AGIR, (le rapport ainsi que la liste de présence CF en annexe n°2).
- Les consultations du publiques tenues dans le cadre de l'élaboration du CGES du 24 au 27 décembre 2021 dans les villes de Bangassou, Bambari, Berberati et Bouar.

Ces différentes rencontres avec les parties prenantes ont contribué de manière significative à la conception du projet. Leurs avis, préoccupations, craintes et suggestions sont prises en compte dans le document du projet.

Dans le cadre de la préparation du FA et des travaux PS4R menés sous les subventions SB4A et SPF, les activités de consultation suivantes ont également été réalisées et constituent une base complémentaire : (i) Étude diagnostique PS4R (2024) : consultations directes avec des entrepreneurs réfugiés à Bangui, focus groups avec des femmes réfugiées entrepreneures, et entretiens avec six associations de réfugiés ; (ii) Feuille de route institutionnelle et réglementaire (mai 2026) : consultations avec des acteurs institutionnels centrafricains sur les obstacles juridiques à l'inclusion économique des réfugiés ; (iii) Formation PS4R à Bangui (30 avril 2026) : 22 participants issus d'associations professionnelles, groupements d'entreprises et agences gouvernementales ; (iv) Feuille de route d'engagement du secteur privé (juin 2026) : consultations avec des entreprises et organisations de soutien aux entreprises sur leur rôle dans l'inclusion des réfugiés dans les chaînes de valeur prioritaires ; (iv) Réunion de consultation des parties prenantes sur les activités liées au FA du projet I-COMPETE (24 septembre 2026).


Official Use Only

**Principales conclusions de la consultation des parties prenantes du 24 septembre 2026**

Dans le cadre de la préparation du Financement Additionnel (FA) du Projet I-COMPETE, une consultation des parties prenantes s'est tenue le jeudi 24 septembre 2026 à 09h00, dans la Salle KING à Bangui. Cette consultation a réuni 26 participants, dont 3 femmes, représentant différentes catégories de parties prenantes concernées par le Projet et son Financement Additionnel.

La consultation avait pour objectifs d'informer les parties prenantes sur le contexte, les objectifs, les composantes et les modalités de mise en œuvre du Financement Additionnel, notamment l'extension de la zone d'intervention et l'élargissement des groupes cibles aux réfugiés, aux personnes déplacées internes, aux rapatriés et aux communautés hôtes. Elle visait également à recueillir les préoccupations, attentes et recommandations des parties prenantes afin d'en tenir compte dans la finalisation des instruments environnementaux et sociaux du Projet.

Les échanges ont principalement porté sur l'inclusion économique des réfugiés et des communautés hôtes, leur accès aux opportunités économiques et financières, la cohésion sociale, le statut juridique et l'accès au marché du travail, la protection des données personnelles, ainsi que la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre (VBG), de l'exploitation et des abus sexuels (EAS) et du harcèlement sexuel (HS).

Le représentant de la Commission Nationale pour les Réfugiés a notamment souligné l'importance de tenir compte de la répartition géographique des réfugiés dans le ciblage des bénéficiaires et les actions de mobilisation des parties prenantes. Le représentant du HCR a insisté sur la nécessité de favoriser la cohésion sociale entre les réfugiés et les communautés hôtes, notamment par un ciblage inclusif et transparent et par la promotion d'activités favorisant les interactions positives entre les groupes.

Les participants ont également soulevé les difficultés liées aux documents d'identification détenus par certains réfugiés, susceptibles de limiter leur accès à certains services financiers et opportunités économiques. Les échanges ont recommandé que ces contraintes soient examinées avec les structures compétentes, dans le respect du cadre juridique applicable.

Concernant la protection des données, les participants ont souligné la nécessité de garantir la confidentialité des informations relatives aux réfugiés, de préciser les modalités d'accès, d'utilisation, de partage et de conservation des données et, lorsque cela est possible, de privilégier l'utilisation de données agrégées et non nominatives.

Les échanges ont également porté sur le statut juridique des réfugiés et leur accès au marché du travail et aux activités économiques soutenues par le Projet. Il a été recommandé de clarifier ces questions avec les autorités et structures compétentes afin d'assurer la conformité des interventions au cadre juridique national applicable.

En matière de VBG/EAS/HS, les participants ont insisté sur la nécessité de disposer de mécanismes d'orientation vers les services compétents et de procédures adaptées aux plaintes sensibles, garantissant la confidentialité, la sécurité, le consentement éclairé et le respect de la dignité des survivantes. La nécessité de mettre en place des canaux de signalement sûrs, confidentiels et accessibles a également été soulignée afin de réduire les risques de sous-déclaration, de représailles et de stigmatisation.

Les consultations ont conduit aux principales recommandations suivantes : (i) renforcer l'information des parties prenantes sur les objectifs du FA, les critères d'éligibilité et les modalités d'accès aux activités ; (ii) maintenir une approche différenciée et inclusive en faveur notamment des réfugiés, des communautés hôtes, des femmes, des jeunes et des personnes vulnérables ; (iii) renforcer le Mécanisme de Gestion des Plaintes, notamment pour les plaintes sensibles liées aux VBG/EAS/HS ; (iv) assurer la traçabilité de la prise en compte des préoccupations exprimées ; (v) assurer, lorsque pertinent, un suivi désagrégé des bénéficiaires et de la participation, dans le respect des exigences de protection des données ; (vi) poursuivre les consultations pendant toute la mise en œuvre du FA ; et (vii) renforcer la coordination entre l'UGP, les partenaires de mise en œuvre, les services techniques,


Official Use Only

les collectivités, les organisations de réfugiés, les représentants des communautés hôtes et les structures compétentes.

Aucun enjeu environnemental spécifique n'a été explicitement soulevé au cours de cette consultation. Les préoccupations exprimées étaient essentiellement de nature sociale, avec une attention particulière accordée à l'inclusion, à la cohésion sociale, à l'accès aux opportunités économiques, à la protection des données et à la prévention et à la prise en charge des VBG/EAS/HS.

Pour le FA, les futures consultations intègreront les nouvelles parties prenantes suivantes : réfugiés reconnus et leurs associations dans les huit zones d'intervention, communautés hôtes dans les zones de concentration de réfugiés, HCR RCA, ONG humanitaires (CICR, IRC, NRC), Commission Nationale pour les Réfugiés, et Ministère de l'Action Humanitaire.

Le statut des consultations est présenté ci-dessous afin de distinguer clairement les activités de consultation déjà réalisées dans le cadre de la préparation du projet et du Fonds Additionnel (FA), de celles qui seront conduites au cours de la phase de mise en œuvre. Les informations relatives aux principales préoccupations exprimées par les parties prenantes ainsi qu'à leur prise en compte sont présentées sur la base des éléments effectivement documentés dans le présent PMPP.



Official Use Only

**Tableau 1 : statuts des consultations des parties prenantes lors du projet parent et le FA**

Le tableau ci-dessous résume les différentes consultations réalisées lors du projet parent et le FA.

| Date / période | Lieu | Participants / démographie documentée | Statut | Questions / thèmes documentés | Prise en compte |
|---|---|---|---|---|---|
| **30 septembre 2021** | Bangui | Principales parties prenantes du projet | **Préparation achevée** | Diagnostic et échanges sur le projet et les acteurs concernés | Les contributions ont alimenté la conception du projet. |
| **4–7 octobre 2021** | Bangui, dont Mission résidente de la BM | Parties prenantes et bénéficiaires | **Préparation achevée** | Échanges bilatéraux puis réunion collective sur le projet | Les avis et préoccupations ont été pris en compte dans le document du projet. |
| **18 novembre 2021** | Bangui / BM | Décideurs | **Préparation achevée** | Avis des décideurs sur le projet | Pris en compte dans la préparation du projet. |
| **3 décembre 2021** | Salle de réunion du Projet AGIR | Acteurs de la consultation technique | **Préparation achevée** | Consultation technique sur le projet et ses instruments | Rapport et liste de présence mentionnés en annexe. |
| **24–27 décembre 2021** | Bangassou, Bambari, Berberati et Bouar | Autorités, acteurs locaux, parties prenantes et groupes vulnérables consultés dans le cadre du CGES | **Préparation achevée** | Avis, préoccupations, craintes et suggestions sur les enjeux environnementaux et sociaux | Les résultats ont contribué à la conception des instruments de sauvegardes. |
| **2024** | Bangui | Entrepreneurs réfugiés, femmes réfugiées entrepreneures et six associations de réfugiés | **Préparation FA/PS4R achevée** | Inclusion économique et contraintes rencontrées par les entrepreneurs réfugiés | Les résultats du diagnostic PS4R constituent une base pour le ciblage et l'approche d'inclusion. |
| **30 avril 2026** | Bangui | 22 participants : associations professionnelles, groupements d'entreprises et agences gouvernementales | **Préparation FA achevée** | Formation/échanges PS4R | Les enseignements alimentent l'approche PS4R et la mobilisation des acteurs. |
| **Mai–juin 2026** | Bangui / acteurs institutionnels et secteur privé | Acteurs institutionnels, entreprises et organisations d'appui | **Préparation FA achevée** | Obstacles juridiques à l'inclusion économique des réfugiés et rôle du secteur privé dans les chaînes de valeur prioritaires | Les résultats sont intégrés dans la feuille de route institutionnelle/réglementaire et la feuille de route d'engagement du secteur privé. |

Official Use Only

| Date / période | Lieu | Participants / démographie documentée | Statut | Questions / thèmes documentés | Prise en compte |
|---|---|---|---|---|---|
| **24 septembre 2026** | Bangui | Ministères sectoriels concernés, agences/structures d'appui à l'emploi et à l'entrepreneuriat, structures en charge des réfugiés/PDI, organisations de la société civile et de protection | **Consultation des parties prenantes sur le FA** | Avis, préoccupations et suggestions des parties prenantes pris en compte dans la mise en œuvre du FA | Les contributions ont alimenté la conception du projet. |
| **À partir de l'entrée en vigueur du FA** | Huit zones prioritaires | Réfugiés, communautés hôtes, MPME, groupes vulnérables, acteurs institutionnels et partenaires de mise en œuvre | **À planifier lors de la mise en œuvre** | Consultations de terrain, suivi E&S, information et retour d'information | Organisation en coordination avec le HCR, sous réserve des évaluations de sécurité et d'accessibilité. |


Official Use Only

## III. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Il s'agit de procéder à l'identification et à l'analyse des groupes des parties prenantes en vue de connaitre leurs caractéristiques et déterminer leurs besoins et les impliquer dans la mise en œuvre du projet. La liste des parties prenantes est un document évolutif qui sera mis à jour régulièrement tout au long de la vie du projet, le cas échéant.

Les parties prenantes de I-COMPETE regroupent les individus ou entités, les acteurs ou groupes d'acteurs : (i) affectés ou susceptibles d'être affectés directement ou indirectement, de façon positive ou négative, par le projet ; ou (ii) pouvant avoir un intérêt spécifique à un niveau quelconque de la mise en œuvre du projet, et/ou pouvant influencer les résultats du projet d'une manière ou d'une autre. Elles sont réparties en trois groupes.

### 3.1 Parties touchées

Ce groupe comprend les individus et autres entités dans la zone d'intervention ou d'influence du projet qui sont directement touchés/affectés (réellement ou potentiellement) par le projet et/ou identifiées comme étant plus susceptibles de subir un changement lié au projet, et qui doivent être étroitement impliqués dans le processus de consultation et de la prise des décisions liées au projet. A cela s'ajoute l'indentification des impacts et leur signification, ainsi que dans la prise de décision sur des mesures de gestion et d'atténuation des risques. Il s'agit des acteurs suivants : Ministère du Plan, de l'Economie et de la Coopération ; Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de l'Artisanat ; Ministère des Finances et du Budget ; Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ; Ministère de la Promotion Féminine ; Ministère du Commerce et de l'Industrie ; CMCAA ; CAPMEA ; GICA ; UNPC ; CBCA, ECO BANK, BSIC, BPMC ; Bénéficiaires représentés par les institutions suivantes: Chambre de Commerce, Associations des Femmes d'Affaires Centrafricaines ; Association des commerçants du PK5 ; ACFPE; Confédération Patronale des Petites et Moyennes Entreprises (CPMEC) ; Fédération Nationale du Bâtiment et des Travaux Publics ; Fédération Nationale des Eleveurs Centrafricains (FNEC) ; ONG Maboko na Maboko ; Institut Supérieur d'Agronomie d'Afrique Centrale (ISAAC), ONG et Associations des populations autochtones et autres groupes vulnérables.

Le Financement Additionnel élargit ce périmètre aux groupes suivants, directement liés à la Fenêtre IDA pour les Communautés Hôtes et les Réfugiés (IDA-WHR). On peut noter le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Refugies (HCR) ; la Commission Nationale pour les Refugies (CNR) ; Le Ministère en charge de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation nationale ; les Réfugiés reconnus (environ 53 325 personnes sous mandat HCR au 1er juillet 2026), concentrés principalement dans la Préfecture de Vakaga, dans le corridor péri-urbain de Bangui, et dans le Sud-Est, dont les activités économiques principales sont l'agriculture, le petit commerce et les services informels ; ce groupe constitue la cible principale du FA au titre du financement WHR ; les Communautés hôtes dans les zones de concentration de réfugiés, en particulier dans les préfectures de Vakaga, Ouham-Pende, Mbomou, Haut-Mbomou et dans le corridor péri-urbain de Bangui ; les Associations et groupements de réfugiés fonctionnant comme structures de mutualisation des ressources et interlocuteurs collectifs.

### 3.2 Parties intéressées

Ce sont des individus et autres entités qui peuvent ne pas subir d'impacts directs liés au projet, mais qui considèrent ou perçoivent leurs intérêts réellement ou potentiellement touchés par le projet et/ou qui pourrait influencer le projet et le processus de son exécution d'une manière ou d'une autre. Des clients, utilisateurs finaux ou bénéficiaires ; partenaires d'une coentreprise, franchiseurs, société mère et filiales, banques, les syndicats des travailleurs, les ONG/Associations civile œuvrant dans le secteur privé, les entreprises contractantes durant la mise œuvre du projet ; les membres des comités de gestion des plaintes ; les médias traditionnels aux niveaux local et national (presse écrite, radio,

Official Use Only

télévision, etc.), les médias numériques et les réseaux sociaux ; les bailleurs de fonds et autres organisations intervenant également dans les secteurs d'intervention du projet.

Le Financement Additionnel intègre également les nouveaux acteurs suivants, liés à la dimension réfugiés et communautés hôtes HCR (UNHCR) RCA : partenaire de coordination clé disposant d'une présence de terrain dans les zones de concentration de réfugiés, d'une capacité de protection et de sauvegardes, et d'un soutien explicite à l'approche PS4R ; Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR) : autorité nationale de tutelle pour les questions de déplacement ; Ministère de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale (MAHRN) ; ONG humanitaires actives dans les zones de concentration (CICR, IRC, NRC, et autres) : acteurs pouvant faciliter l'accès aux communautés réfugiées dans les zones à accès difficile ; Organisations de la société civile travaillant sur l'inclusion économique des réfugiés, personnes déplacées internes (PDI), rapatriés et les communautés hôtes.

**Tableau 2 : Parties touchées et interessées du Projet (parent et FA) en fonction des composantes**

| Composantes du projet | Parties touchées | Parties intéressées |
|---|---|---|
| **Composante 1** — Réformes d'investissement, facilitation et coordination | Prestataires de services, entrepreneurs privés, les promoteurs des PME, les partenaires d'une coentreprise, franchiseurs, les sociétés mères et filiales, banques, les syndicats des travailleurs, les organisations patronales, les associations professionnelles des réfugiés, etc. | Les ONG/associations civiles œuvrant dans le secteur privé ; les membres des comités de gestion des plaintes ; les médias traditionnels aux niveaux local et national (presse écrite, radio, télévision, etc.), les médias numériques et les réseaux sociaux ; les bailleurs de fonds et autres organisations intervenant également dans les secteurs d'intervention du projet comme CICR, IRC, NRC, et aussi les réfugiés, PDI et les communautés hôtes, etc. |
| **Composante 2** — Accès au financement (y compris la mise à l'échelle du mécanisme de garantie FNGI et les instruments de microfinance ciblant les entreprises réfugiées) | Prestataires de services, entrepreneurs privés, les promoteurs des PME, les organisations patronales, le ministère en charge des finances et du budget, les banques, les bailleurs de fonds et autres partenaires au développement. ONG/associations civiles représentant populations vulnérables, groupes autochtones y compris la mise à l'échelle du mécanisme de garantie FNGI et les instruments de microfinance ciblant les entreprises réfugiées | Les ONG/associations civiles œuvrant dans le secteur privé, les médias, les syndicats des travailleurs, les associations professionnelles, des réfugiés, etc. |
| **Composante 3** — Soutien aux entreprises et aux travailleurs | Prestataires de services, entrepreneurs privés, les promoteurs des PME ; Ministère en charge du travail de la jeunesse | Les ONG/associations civiles œuvrant dans le secteur privé, les médias, les syndicats des travailleurs, les associations professionnelles, des réfugiés, etc. |
| **Composante 4** — Composante d'intervention d'urgence de contingence (CERC) (0 USD) | (À déterminer) | L'unité de gestion du projet, le Ministère en charge des finances et du budget. |


Official Use Only

### 3.3 Groupes vulnérables

Il s'agit principalement des individus ou groupes d'individus qui peuvent être impactés ou lésés d'une manière disproportionnée par le projet, en comparaison à d'autres groupes en raison de leur statut vulnérable, et qui peuvent avoir besoin d'efforts et des méthodes de mobilisation particuliers pour garantir leur représentation égale dans la consultation et le processus décisionnel liés au projet. Ce sont les commerçants analphabètes et ceux qui sont mal formés, les retraités promoteurs des activités génératrices de revenu, les femmes commerçantes et responsables des PME, minorités vivant au sein d'une communauté dont les caractéristiques ethniques et religieuses majoritaires sont différentes, les communautés traditionnellement négligées, y compris les peuples autochtones, et d'autres groupes défavorisés qui répondent aux exigences de la NES n°7, etc. Les personnes vivant avec un handicap, les personnes déplacées et autres groupes et personnes vulnérables pourront être identifiés sur la base des critères de vulnérabilité préalablement convenus.

Dans le cadre du Financement Additionnel, cette catégorie est développée pour distinguer les sous-groupes suivants parmi les populations réfugiées. Les réfugiés reconnus constituent un groupe vulnérable structurel. Parmi eux, trois sous-groupes font l'objet d'une attention particulière : (i) Femmes réfugiées : surreprésentées dans le secteur informel, exposées aux risques VBG/EAS, et confrontées à des barrières spécifiques d'accès au crédit et à l'enregistrement ; (ii) Réfugiés non francophones : notamment les réfugiés soudanais en Vakaga, pour lesquels la barrière linguistique constitue un obstacle à l'accès aux services formels et aux consultations ; (iii) Réfugiés en zones isolées (notamment Vakaga) : accès physique difficile, connectivité limitée, et contraintes sécuritaires. A cela s'ajoute toutes les catégories des PDI et populations hôtes vivant dans la précarité.

### 3.4 Synthèse des besoins des parties prenantes au projet

Les besoins des parties prenantes varient en fonction de la profession principale et de la localité et comprennent, sans limitation, les besoins linguistiques, de déplacement, et la formation au renforcement des capacités. Ces besoins sont présentés dans le tableau 1. Toutefois, le tableau serait mis à jour si d'autres besoins étaient identifiés.

En raison du faible taux d'alphabétisation, les femmes ainsi que les populations autochtones n'ont pas toujours accès à l'information. Ceci constitue une entrave à leur participation effective au projet et en tirer les bénéfices y afférents. Dans le cadre du présent Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), un accent particulier sera mis sur la communication en langue locale tant lors des réunions avec ces cibles que dans les campagnes médiatiques. Un large éventail de médias (y compris la radio), en communiquant dans la langue locale et en faisant appel à des leaders des associations des femmes d'affaires ainsi que les leaders des organisations représentatives des populations autochtones pour diffuser les messages.

### 3.5 Matrice d'analyse systématique des parties prenantes – NES 10

La matrice ci-après distingue les partenaires institutionnels, les partenaires de mise en œuvre, les communautés concernées et les bénéficiaires directs. Les niveaux d'influence et de priorité sont appréciés au regard du rôle et de l'exposition potentielle décrits dans le PMPP.


Official Use Only

**Tableau 3 : Catégories des parties prenantes identifiées et leurs niveaux d'influence sur le Projet**

| Catégorie / groupe | Impact / exposition potentielle | Vulnérabilité | Influence | Besoins d'information | Canaux préférés | Priorité / stratégie |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Partenaires institutionnels (ministères, UGP, CNR, HCR et services déconcentrés)** | Influence élevée sur la décision, la coordination et l'accès aux zones | Vulnérabilité institutionnelle/capacitaire selon les fonctions | Faible à moyenne selon le rôle | Informations techniques, calendrier, résultats E&S, exigences CES | Réunions techniques, courriel, ateliers, visioconférence | Élevée – coordination et décisions |
| **Partenaires de mise en œuvre (PME, banques/IFP, prestataires, ONG et organisations d'appui)** | Exposition directe aux exigences et procédures du projet | Vulnérabilité variable selon la taille, la localisation et les capacités | Influence élevée sur l'exécution | Procédures, critères d'éligibilité, sauvegardes, MGP | Formations, réunions, guides, radio locale si nécessaire | Élevée – conformité et mise en œuvre |
| **Bénéficiaires directs MPME, entrepreneurs, apprentis et travailleurs** | Bénéficiaires des appuis et formations; impacts potentiels sur accès aux services | Variable; micro-entrepreneurs, femmes et acteurs informels peuvent rencontrer des barrières d'accès | Influence moyenne | Opportunités, critères, calendrier, MGP et résultats | Réunions, radio, téléphone, réseaux sociaux, supports simplifiés | Élevée – accès et inclusion |
| **Réfugiés et associations de réfugiés** | Bénéficiaires du FA/WHR et parties directement concernées par les activités d'inclusion | Vulnérabilité structurelle; barrières linguistiques et contraintes d'accès dans certaines zones | Influence variable; risque de représentation indirecte | Informations accessibles, critères, services, MGP et voies de référencement | Consultations dédiées, HCR, radio locale, interprètes, canaux confidentiels | Très élevée – inclusion et protection |
| **Communautés hôtes dans les zones prioritaires** | Bénéficiaires/ communautés concernées par les activités et les interactions économiques | Vulnérabilité variable selon précarité et accès aux services | Influence moyenne | Bénéfices, critères, risques, mesures d'atténuation, MGP | Réunions communautaires, radio locale, crieurs, supports en langues pertinentes | Élevée – inclusion sociale |
| **Femmes, jeunes, personnes handicapées, PDI, peuples autochtones et autres groupes vulnérables** | Risque de participation moindre ou d'accès inégal aux informations et bénéfices | Vulnérabilité élevée ou spécifique selon le groupe | Influence souvent faible à moyenne | Informations adaptées, modalités sûres, MGP accessible | Sessions séparées, facilitatrices, lieux accessibles, canaux directs et confidentiels | Très élevée – représentation effective |
| **Médias, société civile et leaders communautaires/religieux** | Relais d'information et de retour d'expérience | Variable; risque de représentation incomplète si utilisés seuls | Influence moyenne à élevée | Messages validés, calendrier, mécanismes de retour | Radio, réunions, supports, réseaux sociaux | Moyenne à élevée – diffusion et redevabilité |

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des besoins des parties prenantes identifiées.

Official Use Only

**Tableau 4 : Synthèse des besoins des parties prenantes.**

| Zones | Groupe de parties prenantes | Principales caractéristiques | Besoins linguistiques | Moyens de notification privilégiés | Besoins spéciaux |
|---|---|---|---|---|---|
| Toutes les 20 préfectures | Acteurs institutionnels (services déconcentrés concernés : Agences des petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat, organisations patronales, promoteurs des PME, les bailleurs de fonds et autres partenaires au développement, etc. | Fonctionnaires, Entrepreneurs, artisans, commerçants, Femmes d'affaires et responsables des PME. | Français, Langue nationale (Sango)<br>Autres langues des groupes minoritaires | Transmission des correspondances écrites, téléphone, radio, réseaux sociaux<br>Courriel, réseaux sociaux, web. | • Amélioration de l'environnement des affaires ;<br>• Formation et renforcement des capacités des acteurs du secteur privé ;<br>• Transformation du secteur informel en PME. |
| | PME, Entreprises privées | Entrepreneurs, artisans, commerçants, Femmes d'affaires et responsables des PME. | Français, Langue nationale (Sango) | Transmission des correspondances écrites, téléphone, radio. | • Accessibilité aux crédits bancaires à un taux raisonnable. |
| | Les ONG/Associations civiles œuvrant dans le secteur privé ; les médias traditionnels aux niveaux local et national (presse écrite, radio, télévision, etc.), les médias numériques et les réseaux sociaux, les leaders syndicaux, les associations des populations autochtones, ainsi que les réfugiés, les PDI et les communautés hôtes etc. | Hommes et femmes de médias, Organisations professionnelles, les associatifs, Populations autochtones, etc. | Français, Langue nationale (Sango)<br>Autres langues des groupes minoritaires PA. | Transmission des correspondances écrites, téléphone, radio, réseaux sociaux, réunions communautaires, crieurs traditionnels | • Développement économique du pays ;<br>• Amélioration des conditions salariales ;<br>• Amélioration des conditions de vie des populations. |

Official Use Only

## IV. PROGRAMME DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

### 4.1 Objectifs et calendrier du programme de mobilisation des parties prenantes

Le but du PMPP est d'identifier les parties prenantes et leurs préoccupations, définir les rôles et les responsabilités des différents acteurs qui interviennent dans sa mise en œuvre, les méthodes spécifiques de consultation selon les parties prenantes identifiées, y compris la divulgation et la consultation d'informations, ainsi que les échéances d'exécution des activités et les coûts (au besoin) des consultations et des activités de participation.

Le PMPP : (i) décrit les manières dont l'équipe de projet communiquera avec les parties prenantes et le mécanisme par lequel les personnes pourront soulever leurs inquiétudes, transmettre leurs commentaires et suggestions, ou faire part de plaintes relatives au projet et à toutes les activités qui y sont liées ; contribue à renforcer les capacités des structures communautaires dans les consultations locales d'importance sur les politiques, procédures, processus et pratiques (y compris les plaintes) avec l'ensemble des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet ; (iii) devra permettre de fournir aux parties prenantes des informations sur les risques liés au projet, y compris ceux liés à l'exploitation aux abus sexuels et harcèlements sexuels (EAS/HS) et les mesures proposées de rapportage et de réponse, avec un accent particulier mis sur les groupes vulnérables, y compris les populations autochtones, les personnes dont la mobilité est réduite, ainsi que les femmes responsables des entreprises.

Toute consultation de la communauté incluant les femmes et les filles sur l'atténuation des risques EAS/HS doit être conduite dans un environnement propice et sécurisé, dans des groupes restreints par sexe et avec des animatrices femmes – ce afin que les discussions soient axées autour des risques et vulnérabilités des femmes et des filles, des questions de sécurité dans le milieu scolaire et sur le chemin de l'école, et toute autre activité susceptible de les affecter dans le cadre des activités du projet.

Sous la responsabilité du Coordonnateur de l'UGP, le PMPP sera traduit en un programme d'activités budgétisées qui définit clairement les étapes de réalisation du projet (début et fin des activités), les coûts des différentes interventions ainsi que les responsabilités des parties prenantes. Pendant la mise en œuvre, un suivi continu et un ajustement flexible de la gestion des risques environnementaux et sociaux permettront d'adapter le PMPP à la situation de mise en œuvre du Projet.

### 4.2 Stratégie proposée pour la diffusion des informations

Cette stratégie sera utilisée pour l'ensemble des activités y compris lors des consultations du système de gestion environnementale et sociale des intermédiaires financiers. La notification et la diffusion des informations seront faites à travers les mass-médias notamment la radio et la télévision nationale, les radios locales ainsi que les journaux de la place. Il s'agit notamment des informations relatives aux avantages qu'offrent le projet en termes d'amélioration du climat des affaires. Des perspectives économiques offertes par le projet. L'implication du ministère en charge des finances et du budget dans cette campagne est primordiale. Des affiches seront apposées sur des sites bien identifiés et accessibles à tous. Pour atteindre le maximum de personnes susceptibles d'être impactées, en plus des radios locales, les crieurs publics seront mis à contribution. Les informations seront diffusées au moins trois fois par semaine avant la tenue des réunions.

En plus de ces moyens identifiés, les brochures, dépliants, affiches, documents et rapports de synthèse non techniques en français et en langues locales seront distribués pour faciliter la diffusion des informations sur le Projet. Pour les parties prenantes qui sont instruites, un site web sera créé et régulièrement mis à jour et les informations seront aussi diffusées via les réseaux sociaux tels que WhatsApp, Facebook, etc. Les réunions seront annoncées à travers les lettres officielles envoyées aux parties prenantes au moins 72 heures avant, pour permettre leur intégration dans les agendas. Ces différents dispositifs permettront de fournir les informations actualisées aux parties prenantes.

Official Use Only

Cette stratégie sera mise à jour au fur et à mesure de l'avancement de la mise en œuvre du projet. Elle sera consacrée pour décrire les informations qui seront communiquées, définir les formats et les modes de communication.

Dans le cadre du FA, cette stratégie de diffusion capitalise sur les activités d'engagement conduites depuis 2021 dans le cadre du Projet parent ainsi que sur les diagnostics PS4R réalisés en 2024-2026 (cf. Section II), qui ont permis d'identifier avec précision les canaux effectivement accessibles aux réfugiés et aux communautés hôtes des huit zones d'intervention prioritaires : Vakaga, corridor péri-urbain de Bangui, Sud-Est, Ouaka, Mbomou, Bamingui-Bangoran, Ouham-Pende et Haute-Kotto. La diffusion vers ces groupes ciblés s'appuiera en priorité sur le réseau de terrain du HCR et des ONG humanitaires présentes dans ces zones (CICR, IRC, NRC), sur les associations et groupements de réfugiés déjà identifiés comme interlocuteurs collectifs, ainsi que sur les leaders des communautés hôtes.

Une attention particulière sera portée aux réfugiés non francophones, notamment les réfugiés soudanais de Vakaga, pour lesquels les informations seront relayées en arabe ou en anglais par des intermédiaires communautaires et des interprètes, ainsi qu'aux réfugiés situés dans des zones d'accès difficile (Vakaga, Haute-Kotto), pour lesquels les modalités de diffusion tiendront compte des contraintes de sécurité et de connectivité. Cette approche cible ainsi des populations précisément identifiées, plutôt que des catégories génériques.


Official Use Only

**Tableau 5 : Synthèse de la stratégie de diffusion des informations du Projet parent et FA**

| Phase du Projet/sous-projets | Liste des informations à communiquer | Méthodes proposées | Période | Parties prenantes ciblées | Responsable |
|---|---|---|---|---|---|
| **Préparation du Projet** | - Contenu du Projet ;<br>- Participation à la préparation des instruments de sauvegarde y compris le ESMS pour les FIs<br>- Facilitation des consultations | - Courriel<br>- Téléphone<br>- Diffusion des documents du Projet<br>- Vidéo-conférence | Pendant la préparation du Projet | - Acteurs institutionnels<br>- Agences ministères des petites et moyennes entreprises et de l'Artisanat, des finances, du commerce et des industries, de l'agriculture, des mines, des eaux et forêts, des Petites et Moyennes Entreprises<br>- Associations et collectifs<br>- Acteurs d'accompagnement (Incubateurs et accélérateurs, conseils et formation, informations et médias)<br>- Partenaires financiers,<br>- Associations des populations autochtones et autres groupes minoritaires ;<br>- Réfugiés **:** Populations réfugiées reconnues, dont les femmes réfugiées ciblées spécifiquement<br>- Personnes déplacées internes (PDI): Ménages en situation de déplacement interne<br>- Rapatriés : les Centrafricains de retour de l'étranger<br>- Communautés hôtes : les populations accueillant les groupes des réfugiés, déplacés et les rapatriés | MFB, CAPEMEA |

Official Use Only

| Phase du Projet/sous-projets | Liste des informations à communiquer | Méthodes proposées | Période | Parties prenantes ciblées | Responsable |
|---|---|---|---|---|---|
| **Préparation des instruments de sauvegardes et leur validation au niveau national** | - Documents du projet<br>- PMPP<br>- CGES<br>- ESMS pour les FIs | - Courriel<br>- Téléphone<br>- Diffusion des documents du Projet<br>- Vidéo-conférence<br>- Ateliers | Pendant la préparation du Projet | - Ministères des Finances, Environnement, MPME, GICA, Télécommunication<br>- ONG locales et société civile<br>- Association des Femmes<br>- Autres services déconcentrés<br>- Associations des populations autochtones et autres groupes minoritaires *(à consulter durant l'élaboration du ESMS dont le PPA en fait partie)*<br>- Réfugiés **:** Populations réfugiées reconnues, dont les femmes réfugiées ciblées spécifiquement<br>- Personnes déplacées internes (PDI): Ménages en situation de déplacement interne<br>- Rapatriés : les Centrafricains de retour de l'étranger<br>- Communautés hôtes : les populations accueillant les groupes des réfugiés, déplacés et les rapatriés | - UGP<br>- Direction Générale de l'Environnement (DGE) |
| **Intégration des mesures de sauvegardes environnementales et sociales dans le dossier d'appel d'offres (DAO) des sous-projets des FI et les contrats *élaborés par les FI (guidés par le ESMS)*** | - Documents de sauvegardes élaborés<br>- Clauses des sauvegardes environnementales et sociales | - Courriel<br>- Téléphone | Avant la publication des DAO et le démarrage des travaux | UGP | - Spécialistes en sauvegardes<br>- Spécialiste en Passation de Marchés (SPM)<br>- Spécialiste en Gestion Financière (SGF)<br>- Gestionnaires des FIs |


Official Use Only

| Phase du Projet/sous-projets | Liste des informations à communiquer | Méthodes proposées | Période | Parties prenantes ciblées | Responsable |
|---|---|---|---|---|---|
| **Exécution/mise en œuvre des sauvegardes** | - Rapport de suivi de sauvegardes<br>- Rapport d'inspection et de contrôle<br>- Procès-verbal des visites conjointes | - Transmission des rapports<br>- Publication des rapports sur le site internet du gouvernement | Pendant la mise en œuvre du projet | - Min. Environnement, Finances, Affaires Sociales, Action humanitaire<br>- Collectivités administratives et locales<br>- Associations des populations autochtones et autres groupes minoritaires ;<br>- Réfugiés **:** Populations réfugiées reconnues, dont les femmes réfugiées ciblées spécifiquement<br>- Personnes déplacées internes (PDI): Ménages en situation de déplacement interne<br>- Rapatriés : les Centrafricains de retour de l'étranger<br>- Communautés hôtes : les populations accueillant les groupes des réfugiés, déplacés et les rapatriés | - UGP<br>- DGE |
| **Surveillance interne de la mise en œuvre des sauvegardes et diffusion du rapport** | Rapports internes de surveillance | - Transmission des rapports<br>- Publication des rapports sur le site internet du gouvernement | Pendant la mise en œuvre du projet | - Communes<br>- Services déconcentrés<br>- Leaders communautaires et religieux<br>- ONG locales et Société civile<br>- Associations des populations autochtones et autres groupes minoritaires<br>- Réfugiés **:** Populations réfugiées reconnues, dont les femmes réfugiées ciblées spécifiquement<br>- Personnes déplacées internes (PDI): Ménages en situation de déplacement interne<br>- Rapatriés : les Centrafricains de retour de l'étranger<br>- Communautés hôtes : les populations accueillant les groupes des réfugiés, déplacés et les rapatriés | - UGP<br>- Inspecteur préfectoral de l'Environnement et du développement Durable (IPPEDD) |


Official Use Only

| Phase du Projet/sous-projets | Liste des informations à communiquer | Méthodes proposées | Période | Parties prenantes ciblées | Responsable |
|---|---|---|---|---|---|
| **Suivi externe de la mise en œuvre des mesures sociales** | Rapport de surveillance externe | - Transmission des rapports<br>- Publication des rapports sur le site internet du gouvernement | Pendant la mise en œuvre du projet | - Communes<br>- Services déconcentrés<br>- Leaders communautaires et religieux<br>- ONG locales et Société civile<br>- Associations des populations autochtones et autres groupes minoritaires<br>- Réfugiés **:** Populations réfugiées reconnues, dont les femmes réfugiées ciblées spécifiquement<br>- Personnes déplacées internes (PDI): Ménages en situation de déplacement interne<br>- Rapatriés : les Centrafricains de retour de l'étranger<br>- Communautés hôtes : les populations accueillant les groupes des réfugiés, déplacés et les rapatriés | - UGP<br>- DGE |
| **Renforcement des capacités des acteurs dans la mise en œuvre des mesures de sauvegardes et la gestion des déchets électroniques** | - Rapport d'évaluation de besoins de formation<br>- Critères de sélection des candidats<br>- Rapport de formation | - Annonce des thèmes de formation dans les radios communautaires<br>- Dépôt des documents dans les communes concernées<br>- Affichage des thèmes, de la liste des participants, des critères de participation et des programmes de formation | Pendant la mise en œuvre du projet | - Acteurs institutionnels<br>- Association des Femmes<br>- Leaders communautaires et religieux<br>- Associations des populations autochtones et autres groupes minoritaires<br>- Réfugiés **:** Populations réfugiées reconnues, dont les femmes réfugiées ciblées spécifiquement<br>- Personnes déplacées internes (PDI): Ménages en situation de déplacement interne<br>- Rapatriés : les Centrafricains de retour de l'étranger<br>- Communautés hôtes : les populations accueillant les groupes des réfugiés, déplacés et les rapatriés | - UGP<br>- DGE |


Official Use Only

| Phase du Projet/sous-projets | Liste des informations à communiquer | Méthodes proposées | Période | Parties prenantes ciblées | Responsable |
|---|---|---|---|---|---|
| **Suivi-évaluation** | - Indicateurs de suivi<br>- Méthodes/techniques de renseignement des indicateurs<br>- Rôles des acteurs dans la collecte des données<br>- Période de collecte des données | - Courriel<br>- Téléphone<br>- Réunion sur site<br>- Visioconférence<br>- Diffusion documents<br>- Formation | Pendant la mise en œuvre et à la clôture du Projet | - Acteurs institutionnels<br>- Agences numériques<br>- ONG et société civile<br>- Associations des populations autochtones et autres groupes minoritaires<br>- Réfugiés **:** Populations réfugiées reconnues, dont les femmes réfugiées ciblées spécifiquement<br>- Personnes déplacées internes (PDI): Ménages en situation de déplacement interne<br>- Rapatriés : les Centrafricains de retour de l'étranger<br>- Communautés hôtes : les populations accueillant les groupes des réfugiés, déplacés et les rapatriés | - MFB<br>- UGP |


Official Use Only

### 4.3 Stratégie pour les consultations

Différentes méthodes de consultation seront adaptées aux cibles visées en fonction de la nature des activités et du groupe de parties prenantes à consulter durant la mise en œuvre du projet :

- Les entretiens seront organisés avec les acteurs institutionnels, les agences du secteur privé, partenaires techniques et financiers, les associations et collectifs, etc.... ;
- Les enquêtes, sondages et questionnaires seront utilisés pour prendre les avis des personnes susceptibles d'être affectées par les activités du Projet ;
- Les réunions publiques ou communautaires ou les focus-groupes seront régulièrement organisés à l'intention des parties prenantes les plus éloignées. Leur organisation prendra en considération les emplois du temps des femmes et des hommes afin de s'assurer une participation équitable des femmes et des hommes aux réunions publiques et la non-discrimination basée sur le gendre. Ces réunions prendront en considération les mesures de prévention contre la transmission du COVID-19 (distanciation sociale, lavage des mains, port du masque, etc.) telles que recommandées par l'OMS et la Banque Mondiale et adoptées par le gouvernement centrafricain. Les parties prenantes seront bien identifiées et impliquées suivant les thématiques à débattre et des mesures seront mises en œuvre afin de recueillir les avis des femmes de manière confidentielle et sûre.
- Dans les communautés des populations autochtones, les consultations seront effectuées conformément aux exigences de la NES 7. Aucune activité n'aura d'impact significatif sur les normes/pratiques sociales des peuples autochtones concernés. Le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des PA ne sera pas requis. Cependant, le consentement libre, préalable et éclairé (CLPE) des PA sera requis si le projet :
- (a) aura des impacts négatifs sur les terres et les ressources naturelles faisant l'objet d'une propriété traditionnelle ou d'une utilisation ou occupation coutumière ;
- (b) entraînera la réinstallation de PA sur des terres et des ressources naturelles faisant l'objet d'une propriété traditionnelle ou d'une utilisation ou occupation coutumière ; ou
- (c) aura des impacts significatifs sur le patrimoine culturel des PA qui est important pour l'identité et/ou les aspects culturels, cérémoniels ou spirituels de la vie des PA affectés.
- En cas d'insécurité, et en fonction des zones et cibles les consultations se feront à distance à travers les applications téléphones (appel, WhatsApp, Messenger, etc.) ou les applications d'ordinateurs (Microsoft teams, webex, etc.). Ces consultations pourront également se faire par procuration à travers les ONG et Associations représentant les groupes et communautés et ayant une bonne connaissance des zones cibles du Projet.
- Pour le Protocole d'engagement sensible aux conflits et à la sécurité, avant toute mission ou consultation, l'UGP réalisera une évaluation préalable des risques de sécurité et d'accessibilité. Une décision de déploiement, de report ou de non-déploiement sera documentée sur la base de critères objectifs de sécurité, d'accès et de risque pour les participants et le personnel. Les organisations intermédiaires feront l'objet d'un contrôle préalable de leurs capacités, de leur impartialité et de leur couverture réelle de la communauté concernée. La représentation des groupes sera vérifiée par des recoupements avec plusieurs sources et, lorsque possible, par des contacts directs avec des membres des groupes concernés. Les lieux de consultation devront être jugés sûrs, accessibles et suffisamment discrets. Les règles de confidentialité, de consentement et de protection des données seront rappelées aux participants et aux intermédiaires. Lorsque la consultation directe est empêchée par la sécurité, l'UGP documentera la contrainte, la méthode alternative utilisée, les groupes non consultés, les limites de représentation et les mesures prévues pour une consultation ultérieure.
- Étant donné que le Projet financera la préparation des documents de gestion des risques environnementaux et sociaux, le processus de consultation sur ces instruments comprendra des consultations significatives sur la base des informations du projet préalablement partagées avec les parties prenantes, où les réactions, avis, observations et points de vue des parties prenantes seront enregistrés et pris en compte pour l'approche/la conception du projet, la

Official Use Only

mise en œuvre, le suivi-évaluation, afin de garantir leur appropriation et leur participation active.

Des réunions publiques et communautaires, des discussions de petits groupes, des entretiens individuels et des ateliers d'information et de sensibilisation seront régulièrement organisés pour recueillir les avis et préoccupations des parties prenantes, notamment celles potentiellement affectées par les activités du projet. Ces activités pourront dans certains cas être appuyées par les agents des services techniques déconcentrés, les services techniques communaux, les ONG/Associations locales, … des zones cibles. Les autorités coutumières et religieuses seront impliquées dans les activités d'information et de sensibilisation des populations locales.

Pendant l'exécution du FA, les consultations vont accompagner les activités de suivi environnemental et social. Pour les opérations d'évaluations, les consultations appuieront la collecte des informations nécessaires au déroulement de ces différentes activités.

Ainsi pour atteindre les populations réfugiées, les adaptations suivantes sont nécessaires : (i) Coordination avec le HCR pour les consultations en province : le HCR dispose d'une présence physique dans les zones prioritaires et appuiera l'UGP dans l'organisation des réunions avec les communautés réfugiées dans les zones éloignées. Les modalités exactes pour que ces consultations soient comptabilisées comme consultations formelles au sens du CES seront confirmées avec l'équipe E&S de la Banque mondiale ; (ii) Recours à des interprètes locaux pour les communautés non francophones, en particulier les réfugiés soudanais en Vakaga ; (iii) Consultations continues pendant la mise en œuvre : les consultations initiales réalisées pendant la préparation seront complétées par des consultations continues tout au long de la mise en œuvre, à mesure que les activités PS4R se déploient dans les zones ciblées.

Pour les dispositions linguistiques renforcées, une cartographie linguistique opérationnelle sera réalisée pour les huit zones/corridors prioritaires avant les consultations de terrain, à partir des données disponibles et d'un repérage local. Le français et le sango seront complétés, selon les zones et les groupes concernés, par les langues communautaires pertinentes, notamment l'arabe ou l'anglais lorsque les communautés réfugiées soudanaises sont concernées. Les documents essentiels à la participation (avis de consultation, résumés non techniques, informations sur les critères d'accès et MGP, formulaires d'information et messages clés) seront traduits dans les langues pertinentes. Les interprètes seront recrutés sur la base de leur maîtrise linguistique et de leur connaissance du contexte local, puis vérifiés par l'UGP avant leur mobilisation. La compréhension sera vérifiée par reformulation, questions-réponses et retour individuel ou en petits groupes. Des lignes budgétaires dédiées à la traduction, à l'interprétation et à la vérification linguistique seront prévues dans le budget du PMPP. Les messages essentiels seront également diffusés par les radios locales dans les langues pertinentes, et non uniquement au moyen de documents imprimés.


Official Use Only

**Tableau 6 : Stratégie pour les consultations dans le cadre du projet parent et FA**

| Phase du projet/sous-projet | Sujets de consultations | Méthodes utilisées |
|---|---|---|
| Préparation du Projet | - Montage du projet et ses différentes articulations | - Ateliers/Réunion<br>- Visioconférence<br>- Distribution des documents<br>- Publication |
| Préparation des documents de sauvegardes | - Informer l'ensemble des parties prenantes sur les tenants et les aboutissants du Projet ;<br>- Recueillir et analyser les avis et préoccupations des parties prenantes touchées et le groupe vulnérable ;<br>- Analyser les résultats de la participation publique, afin de les intégrer dans le processus de conception, de décision, de mise en œuvre et du suivi du Projet ;<br>- Réduire les divergences lors de la mise en œuvre et du suivi des activités afin d'éviter des situations de conflits. | - Réunions<br>- Visioconférence<br>- Réseaux sociaux<br>- Distribution des documents<br>- Consultations à travers des entretiens interactifs catégorisés<br>- Publication |
| Phase de mise en œuvre | - Procédure de gestion du travail ;<br>- Plan de santé et de sécurité au travail (PSS) ;<br>- Préparation et intervention en cas d'urgence | - Réunions<br>- Publication<br>- Site internet<br>- Communication<br>- Entretiens |
| | - Suivi du projet et rapport de conformité de sauvegardes | - Distribution des documents<br>- Diffusion des rapports |
| | - Traduction, interprétation, vérification linguistique et supports d'information dans les langues pertinentes | - À déterminer |
| | Mises à jour des informations sur les activités du projet | - Site internet<br>- Visioconférence<br>- Réunions<br>- Distribution des rapports |

### 4.4 Stratégie pour la prise en compte des points de vue des groupes vulnérables

Les consultations avec les communautés reposeront sur le principe d'inclusion, à savoir la participation de tous les segments des communautés, y compris les personnes à mobilité réduite et les autres personnes vulnérables. Si nécessaire, une assistance logistique serait fournie aux représentants des régions éloignées, aux personnes à capacité physique réduite et aux moyens financiers insuffisants pour leur permettre d'assister aux réunions publiques organisées par le Projet. Dans les cas où le statut de vulnérabilité peut entraîner la réticence ou l'incapacité physique des personnes à participer à des réunions communautaires à grande échelle, le projet organisera des discussions séparées en petits


Official Use Only

groupes dans un lieu facilement accessible, ce qui permet au projet de contacter les groupes qui le souhaitent dans des circonstances normales. Pour faciliter les contacts avec ces groupes vulnérables, certaines des options permettant de les atteindre sont suggérés et leur identification sera sensible au genre :

- Identifier les leaders/ représentants des groupes vulnérables et marginalisés pour obtenir leur participation et contribution ;
- Impliquer les leaders de la communauté, leaders d'opinion, les sociétés civiles et les ONG ;
- Organiser des entretiens individuels et des groupes de discussion avec les personnes vulnérables dans les zones d'implantation des sous-projets ;
- Faciliter l'accès de ces personnes au Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place par le Projet.
- Pour les bénéficiaires réfugiés, des dispositions spécifiques sont prévues comme les consultations séparées pour les femmes réfugiées afin de garantir un espace sûr pour l'expression de leurs préocupations ; adaptation des horaires et des lieux de consultation aux contraintes de mobilité des populations réfugiées ; utilisation d'associations de réfugiés comme intermédiaires de confiance pour faciliter l'accès et la participation.
- Pour prévenir la capture de la parole par les leaders ou groupes dominants, les consultations avec les femmes et les filles, les jeunes, les personnes handicapées, les minorités et autres groupes vulnérables seront organisées, lorsque nécessaire, en sessions séparées et ciblées.
- Les séances destinées aux femmes et aux filles seront animées par des facilitatrices féminines. Les lieux seront choisis pour être sûrs, accessibles et adaptés aux besoins de mobilité.
- Des canaux de retour directs et confidentiels seront disponibles indépendamment des structures de leadership local, afin que les participants puissent exprimer leurs préoccupations sans devoir passer par un leader communautaire.

Cette démarche sera utilisée tout au long de la mise en œuvre du projet.

### 4.5 Calendrier

Le calendrier annonce un processus, dynamique durant toutes les phases du Projet. Il sera mis à jour au fur et à mesure de l'avancement de l'implémentation du Projet. Il répertorie les phases du Projet et les décisions majeures et est présenté dans le tableau 4.

**Tableau 7 : Calendrier**

| Acteurs | Activités | Période |
|---|---|---|
| Banque Mondiale | Missions de préparation du Projet | décembre 2021-janvier 2022 |
| UGP | • Prise de contact, consultations des parties prenantes<br>• Recrutement des consultants pour l'élaboration des documents CES (CGES et PGMO)<br>• Elaboration du PMPP, PEES, PGS, PA-EAS/HS | - Décembre 2021<br>- Décembre 2021<br>- Novembre - Décembre 2021 |
| Consultants chargés des instruments de sauvegardes | Consultations publiques (autorités administratives et | Décembre 2021 |


Official Use Only

| | | |
|---|---|---|
| (CGES et PGMO) | locales, services déconcentrés, PME, ONG et société civile, groupes vulnérables | |

**Calendrier de mobilisation actualisé pour le Financement Additionnel**

Le calendrier ci-dessus est complété pour tenir compte du Financement Additionnel. Compte tenu du calendrier de préparation accéléré, les activités de mobilisation sont séquencées en deux temps :

- Pendant la phase de préparation (septembre 2026) : la cartographie des nouvelles parties prenantes réfugiées et des communautés hôtes s'appuie sur les données HCR et les études PS4R disponibles. Les consultations initiales à Bangui avec les associations de réfugiés, les ONG partenaires et les acteurs institutionnels sont organisées dans les premières semaines de septembre. Le PMPP mis à jour est divulgué avant l'évaluation.
- Pendant la phase de mise en œuvre (à partir de l'entrée en vigueur) : les consultations de terrain dans les zones prioritaires en province sont organisées en coordination avec le HCR, qui dispose de la présence et des réseaux nécessaires.

### 4.6 Examen des commentaires

Pour un meilleur traitement et une bonne prise en compte des commentaires, les Spécialistes de sauvegardes de l'UGP sont chargés de l'examen régulier et de la prise en compte des commentaires provenant des parties prenantes au Projet.

Les commentaires (écrits et oraux) seront enregistrés dans un registre ouvert à cette fin et traités. Les suggestions, réclamations et autres contributions des parties prenantes sont compilées dans un formulaire de retour d'information qui sera rempli durant les rencontres de consultation. En outre, les parties prenantes ont la possibilité d'envoyer leur feedback par courriel ou courrier physique ou par téléphone, via les réseaux sociaux ou le site web. Il est important que dans tout dialogue développé avec les parties prenantes, il y ait un retour d'information y compris dans les langues locales. Dans ce sens, après chaque consultation, des réponses aux questions, des commentaires (écrit ou oral) et des suggestions seront établies pour servir entre autres à préparer la méthode de communication pour le retour d'information aux parties prenantes (rencontre de groupe, affiche publique, communication écrite ou verbale au représentant des parties prenantes, communication médiatique, etc.). Ces communications de retour sont planifiées de commun accord avec l'UGP.

Les retours d'informations compilés sont partagés avec le Coordonnateur du Projet pour une prise en charge, au besoin. Au cas échéant, la décision sera notifiée formellement à l'intéressé par courrier. Les termes de la lettre devront être adaptés au destinataire pour tenir compte de la culture et du niveau d'éducation. Cette réponse pourra inclure : (i) un résumé de la compréhension du commentaire soumis ; (ii) la solution retenue ; (iii) les explications sur la ou les solution (s) proposée (s) ; (iv) la procédure de mise en œuvre de la solution retenue y compris les délais.

### 4.7 Phases de mise en œuvre du Projet


Official Use Only

Au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, un compte-rendu des activités effectuées et celles programmées sera donné aux parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet selon le principe de redevabilité. Ces points seront faits à travers des documents de synthèse des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités.

## V. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

### 5.1 Ressources

Les ressources qui seront consacrées à la gestion et à la mise en œuvre du PMPP portent essentiellement sur :

- **La responsabilité de mise en œuvre du PMPP**

Dans le cas de I-COMPETE, les principaux responsables de la mise en œuvre du PMPP sont les Spécialistes de sauvegardes environnementales et sociales, sous la supervision du Coordonnateur de l'UGP. Ils sont appuyés par les structures locales qui ont été et seront mises en place (dans le cadre du FA) dans les zones d'intervention du Projet et les ONG locales y compris les Associations locales avec lesquelles le Projet va contractualiser pour assurer l'intermédiation.

- **La confirmation de l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes**

Les ressources allouées aux activités de mobilisation des parties prenantes (Tableau 6) seront intégrées dans les composantes du Projet.

- **Les informations sur les coordonnées de la personne chargée de répondre aux commentaires ou aux questions sur le Projet ou le processus de consultation**

Il s'agit de numéro de téléphone, adresse, courriel et intitulé du poste de la personne (qui ne sera pas forcément la même sur toute la durée du Projet) qui seront fournis.

Pour le FA, les coûts additionnels de mise en œuvre du PMPP se limitent principalement aux frais d'interprétariat pour les consultations avec les populations non francophones et aux déplacements ponctuels de l'équipe UGP pour superviser les consultations en province. Les coûts liés aux consultations dans les zones de concentration de réfugiés sont substantiellement réduits grâce à l'appui logistique du HCR, qui dispose de la présence et des réseaux nécessaires dans les zones prioritaires.

**Tableau 8 :** Budget annuel estimatif de PMPP ajuste pour tenir compte du FA

| Nr. | Activités clés | Qté. | Unité | Coût unitaire (USD) | Budget total (USD) |
|---|---|---|---|---|---|
| 1 | Publicité dans le journal/ radio/TV/diffusion/divulgation | 24 | Publicité | 1000 | 24 000 |
| 2 | Réunions de consultation (lieux, impression, cahiers, rafraîchissements, transport, , etc.) | 24 | Réunion | 10 000 | 240 000 |
| 3 | Actions de formation des membres et Équipement des comités MGP en outils de travail et de suivi | 12 | Sessions de formation | 10 000 | 120 000 |
| 4 | Transports | 6 | Forfait | 50 000 | 300 000 |
| 5 | Traduction/interprétation | 24 | Réunion/consultation | 300 | 7 200 |
| 6 | Éventualités | 1 | Forfait | 40 000 | 40 000 |
| | **Total** | | | | **731 500** |


Official Use Only

Le coût de la mise en œuvre du PMPP est estimé à sept cent trente un mille cinq cent dollars (USD 731 500) et sera pris en charge sur les ressources du Financement Additionnel.

### 5.2 Fonctions de gestion et responsabilités

Les activités de mobilisation des parties prenantes font partie intégrante des mesures de sauvegardes environnementale et sociale. A ce titre, toutes ces activités devront être dans ce volet et s'exécuteront sous la responsabilité des spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale. Cependant, au sein de l'UGP, ils seront appuyés par le Coordonnateur, le responsable suivi et évaluation du Projet et le spécialiste en gestion financière dans la mise en œuvre de ses activités, en coordination avec les divers relais et acteurs identifiés au niveau local.

Les informations seront transmises aux spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale à travers un processus fonctionnel établi avec les autres acteurs à la base. Cette transmission se fera sous forme écrite sur la base de registres, ou autres fiches établies et acceptées de tous. La fréquence de transmission sera retenue de commun accord. Elle peut être mensuelle, bimensuelle ou trimestrielle.

## VI. MECANISMES DE GESTION DES PLAINTES DE I-COMPETE

La procédure de gestion des plaintes générales (i.e. à l'exclusion des plaintes relevant de cas de EAS et HS) dans le cadre des actions de I-COMPETE fait appel au traitement de litiges à l'amiable (extra-judiciaire) c'est-à-dire à travers l'explication et la médiation. Le recours à la justice est conseillé comme le dernier ressort dès lors que le processus extrajudiciaire a échoué, mais ceci reste une option pour tout plaignant qui souhaite diriger sa plainte directement à la justice. Toutefois, un processus spécifique pour le rapportage des allégations de cas de EAS/HS sera mis en place avec des canaux et des procédures de réception et de gestion propres, et privilégiera notamment le référencement sûr et confidentiel des cas vers les prestataires de services VBG identifiés.

### 6.1 Définition de concepts de base

***Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) :*** C'est une pratique de recevoir les plaintes, traiter et donner une réponse aux réclamations dans un délai raisonnable qui puisse satisfaire toutes les parties (par exemple les plaignants et projet).

**Plainte :** On entend par plainte, toute réclamation ou doléance, écrite ou verbale traduisant une insatisfaction des personnes physiques ou morales, sur les sites de mise en œuvre du Projet AGIR ou dans le cadre de la réalisation des activités de développement.

### 6.2 Les objectifs du MGP

Le MGP permet d'éveiller la conscience du public sur le projet, de détourner les cas de fraudes et de corruption et augmenter la responsabilisation de la population, de s'informer et résoudre en temps réel les problèmes évoqués par des plaignants, de fournir au personnel du projet des suggestions et réactions sur l'exécution du projet, d'augmenter le niveau d'implication des parties prenantes dans le projet, de conforter la sensibilisation des bénéficiaires sur le code de bonne conduite et de donner les bonnes informations sur la mise en œuvre du projet.

### 6.3 Bilan de mise en œuvre du MGP parent

Cette section fait le bilan de la mise en œuvre du MGP du Projet Parent.

- **Canaux de signalement et dispositif de gestion des plaintes**

Afin de faciliter l'accès des bénéficiaires, des travailleurs et des autres parties prenantes au Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), plusieurs canaux de signalement ont été mis en place. Ces canaux permettent de recueillir, d'enregistrer et d'orienter les plaintes et réclamations liées aux activités du


Official Use Only

projet, y compris les signalements sensibles relatifs aux VBG/EAS/HS, conformément aux dispositions du PMPP et du Plan d'action VBG/EAS/HS.

**Boîtes à suggestions/plaintes**

Au total, 15 boîtes à suggestions/plaintes ont été installées dans des lieux stratégiques, réparties comme suit : 11 boîtes dans les différents Arrondissements de Bangui ainsi que dans les Communes de Bégoua et de Bimbo ; 2 boîtes au niveau de l'UGP I-COMPETE ; 1 boîte au niveau de l'ACFPE ; 1 boîte au niveau de l'UNPC.

Ces différents points d'entrée ont été retenus en raison de leur accessibilité et de leur fréquentation par les bénéficiaires et les principales parties prenantes du projet.

**Comités locaux de gestion des plaintes**

11 Comités Locaux de Gestion des Plaintes (CLGP) ont été mis en place au niveau communautaire dans les Arrondissements de Bangui ainsi que dans les Communes de Bégoua et de Bimbo. Ils constituent un dispositif de proximité pour la réception, l'enregistrement et l'orientation des plaintes vers les niveaux compétents.

**Niveaux opérationnels**

Le dispositif mis en place a pris en compte les plaintes aux niveaux opérationnels, à savoir UGP et PMO, pour les plaintes nécessitant un traitement technique, administratif ou une orientation vers les mécanismes spécialisés.

**Canal téléphonique**

Une ligne verte 1320 a été attribuée au projet par l'ARCEP pour faciliter le signalement des plaintes. Pour le Plan d'action pour la mise en service de la ligne 1320, l'UGP finalisera avec l'opérateur GSM concerné le processus contractuel et documentera la date de mise en service. Jusqu'à l'activation effective, des canaux provisoires et gratuits ou accessibles seront publiés pour les zones prioritaires, notamment les contacts UGP/PMO, les points de contact locaux et les canaux sécurisés de référencement EAS/HS. Les coordonnées actives seront diffusées dans les langues pertinentes par affichage, radio locale, réunions et supports numériques. Le dispositif de suivi du MGP fixera des normes de service pour l'accusé de réception, l'enregistrement, le traitement, la réponse, l'escalade et le recours, avec des délais documentés et suivis par l'UGP


Official Use Only

❖ **Fonctionnement du dispositif**

Le Projet a enregistré 98 plaintes depuis le démarrage du Projet. La figure ci-dessous montre les typologies des plaintes :

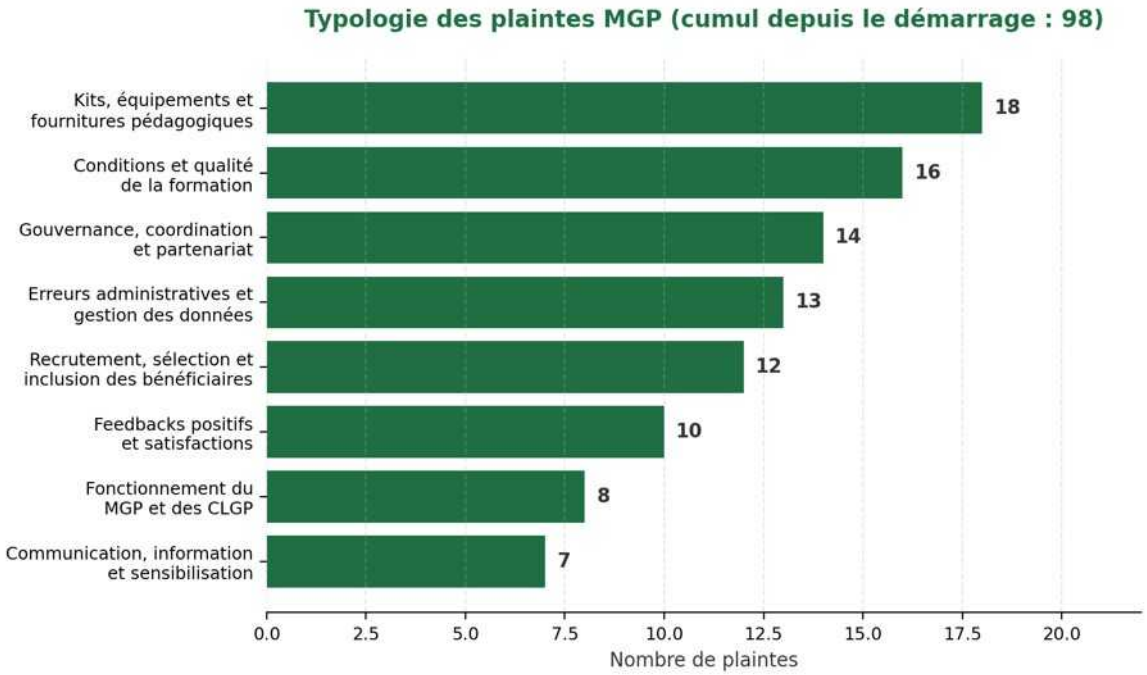


**Principaux défis identifiés et actions à entreprendre**

Les principaux défis et les solutions envisagées sont résumes dans le tableau ci-dessous:

| Défis identifiés | Actions prioritaires envisagées |
|---|---|
| Difficultés à produire des statistiques fiables et systématiquement désagrégées sur les plaintes par les CLGP | Renforcer le système d'enregistrement et de suivi des plaintes et harmoniser les outils de collecte et de reporting, avec une désagrégation par sexe, localisation, type de plainte et statut de traitement |
| Insuffisance de formation des Comités Locaux de Gestion des Plaintes | Organiser des sessions de renforcement des capacités des CLGP sur les procédures du MGP, l'enregistrement, le traitement et le référencement des plaintes, y compris les plaintes sensibles |
| Insuffisance de sensibilisation continue des bénéficiaires et parties prenantes | Intensifier les campagnes d'information et de sensibilisation sur le MGP et les différents canaux de signalement |
| Faible couverture du dispositif dans les zones provinciales | Étendre progressivement les actions de sensibilisation et les mécanismes de proximité aux zones d'intervention du projet en dehors de Bangui |
| Non-opérationnalisation de la ligne verte | Faire le suivi du processus contractuel avec Orange afin de rendre la ligne 1320 pleinement opérationnelle |


Official Use Only

**Organisation**

Il sera mis en place un Comité Local de Gestion des Plaintes (CLGP) par arrêté communal dans les villes concernées par les activités du Projet.

Le CLGP aura pour missions de collecter et traiter toutes les plaintes relatives à la préparation et la mise en œuvre du projet. Les tâches spécifiques et la durée de la mission du CLGP seront définies dans l'arrêté municipal de la mise en place dudit comité.

La limitation du mandat des CLGP pour les EAS/HS est primordiale. Ainsi, les CLGP sont strictement interdits d'enquêter, de négocier, de médiatiser ou de trancher les allégations d'EAS/HS. Toute allégation ou tout signalement EAS/HS doit être orienté immédiatement (à travers les points focaux identifies et formes au processus de gestion des plaintes ESA/HS), de manière sûre, confidentielle et éclairée, vers les prestataires spécialisés en VBG et/ou les mécanismes de référencement prévus par le projet. Les données relatives aux survivants sont protégées et ne doivent pas être enregistrées dans les registres ordinaires du CLGP. L'accès à l'assistance n'est jamais conditionné à un témoignage formel, à une enquête ou à l'identification de l'auteur présumé.

Le Comité sera composé de :

- Un (01) représentant de la Mairie concernée ;
- Un (01) représentant du Service local en charge des MPMEA ;
- Un (01) représentant du service de la promotion de la femme ;
- Le Chef de quartier/village concerné ou son représentant ;
- Un (01) représentant du Conseil de la jeunesse local ;
- Une (01) représentante de groupement des femmes ;
- Un (01) représentant des personnes affectées/groupe vulnérable.

Les noms des membres du Comité et leurs contacts seront communiqués aux communautés et affichés de façon visible et accessible à tous à la Mairie ou dans les lieux publics.

Pour les bénéficiaires réfugiés, le MGP prévoit des modalités adaptées : (i) des points de contact accessibles dans les zones de concentration de réfugiés, en coordination avec les antennes du HCR ; (ii) une option de dépôt de plainte via des intermédiaires communautaires pour les populations non francophones ; (iii) une articulation formelle avec les mécanismes de protection existants du HCR pour éviter les doublons.

### 6.4 Fonctionnement

Le présent MGP fait appel au traitement de litiges à l'amiable c'est-à-dire à travers l'explication et la médiation. Le recours à la justice est du dernier ressort lorsque le processus extrajudiciaire a échoué.

Pour les plaintes relatives aux VBG/EAS/HS : le processus confidentiel existant est explicitement étendu aux bénéficiaires réfugiés, avec des canaux adaptés à leur situation de vulnérabilité spécifique. Les femmes réfugiées peuvent déposer des plaintes via des intermédiaires de confiance de leur communauté. La confidentialité et le principe centré sur la victime s'appliquent sans exception.

La stratégie de communication sur le MGP inclut les zones de Vakaga, Mbomou, Haut-Mbomou et Haute-Kotto, en s'appuyant sur les réseaux du HCR et des ONG présentes dans ces zones pour diffuser l'information sur les droits des bénéficiaires et les voies de recours.


Official Use Only

Le présent MGP comprend les étapes suivantes : l'enregistrement de la plainte, le traitement (arrangement à l'amiable)

***Etape 1 : Enregistrement des plaintes***

Les plaintes sont enregistrées et consignées dans un registre ouvert auprès du CLGP par un agent désigné à cet effet. La personne qui ne sait pas écrire est aidée par l'agent désigné par le CLGP à remplir la fiche d'enregistrement des plaintes (Annexe 3) et consigne la déclaration du plaignant dans le registre sur une page dédiée à chaque plaignant. La page de la plainte d'un requérant ne doit pas être visible à d'autres. Les plaintes anonymes sont éligibles.

Le Projet I-COMPETE disposera d'un numéro vert d'appel gratuit. Toutes les réclamations provenant des appels gratuits doivent être enregistrés.

| **Étape du MGP** | **Norme de service à suivre** |
|---|---|
| Réception / accusé de réception | Enregistrer la plainte dès réception et informer le plaignant du canal de suivi, lorsque cela est sûr et possible. |
| Enregistrement | Attribuer un identifiant confidentiel et consigner uniquement les informations nécessaires ; les données EAS/HS restent hors du registre ordinaire du CLGP. |
| Traitement / enquête des plaintes générales | Traiter les plaintes générales dans les délais prévus par le MGP et informer le plaignant de l'avancement. |
| Réponse | Notifier la réponse motivée dans un délai documenté et adapté à la nature de la plainte. |
| Escalade / recours | Permettre l'escalade vers l'UGP, le CTP, le CPP, un mécanisme indépendant ou la justice selon le cas. |
| EAS/HS | Référencement immédiat, sûr, confidentiel et éclairé vers les prestataires spécialisés ; aucune médiation par le CLGP. |
| Suivi / appel | Permettre au plaignant de contester ou demander un réexamen selon les voies prévues et suivre les délais de clôture. |

***Etape 2 : Traitement des plaintes***

Les plaintes sont traitées puis notifiées au plaignant sans répression, sans menace et sans intimidation. Le CLGP se réunit et statue dans un délai d'une semaine, à compter de la date de réception de la plainte, et rend sa décision sur les litiges. Le CLGP est habileté à procéder à des visites de constatation des faits faisant l'objet d'une plainte.

Pour les incidents liés aux EAS/HS, une exception est faite. Les étapes de constatation, de médiation et de décision décrites pour les plaintes générales ne s'appliquent pas aux allégations EAS/HS. Les CLGP ne procèdent à aucune enquête, médiation ou décision sur ces cas. Le traitement consiste à assurer un accueil sûr, un référencement immédiat et éclairé vers les services spécialisés, ainsi qu'une protection stricte des informations, conformément à l'approche centrée sur le survivant (e).

Il existe trois niveaux de résolution des plaintes :

**Niveau 1 :** Si le fait n'est pas vrai, le CLGP rend sa décision et notifie un non-lieu au plaignant qui est consigné dans le registre.

**Niveau 2** : Lorsque le fait est avéré vrai, le CLGP propose une résolution concertée juste et équitable et l'affaire est classée et le mode de règlement est consigné dans le registre.

**Niveau 3** : Si le fait est avéré vrai après la visite de constatation et en plus de la compensation proposée le plaignant n'est pas satisfait, le CLGP transmet le dossier complet à l'UGP- I-COMPETE. Les


Official Use Only

Consultants/Experts en sauvegardes de I-COMPETE examinent le niveau de désaccord entre le CLGP et le plaignant et proposent une résolution adéquate au Coordonnateur dans un délai d'une semaine à compter de la date de réception. Le Coordonnateur notifie la résolution au Plaignant via le CLGP.

Le modèle de fiche de résolution des plaintes est proposé en annexe 2.

***Etape 3 : Réponse aux plaintes***

A la suite de l'enquête et de l'analyse approfondie, une proposition provisoire raisonnable et proportionnée à la plainte est préparée.

Le CLGP devra discuter de la proposition provisoire avec le plaignant qui aura l'opportunité (i) d'accepter la proposition, (ii) de présenter une proposition alternative pouvant faire l'objet de discussion ou (iii) de la rejeter et d'envisager un autre processus de résolution des différends. L'accord final devra être précis, assorti de délais et d'un plan de suivi et agrée par les parties en conflit.

Il est formellement interdit d'imposer le verdict de manière unilatérale. La réponse à la plainte doit être notifiée au plaignant sans répression, sans menace et sans intimidation.

***Etape 4 : Recours additionnel***

Le présent MGP prévoit des dispositions au cas où les plaintes ne sont pas résolues pour des raisons diverses. Les procédures ci-dessous s'appliquent à des cas exceptionnels et ne doivent pas être utilisées fréquemment. Plusieurs options de recours sont possibles :

Porter le problème devant le Comité de Pilotage de I-COMPETE pour étudier s'il convient ou non de prendre des mesures additionnelles raisonnables (possibilité d'organiser des sessions exceptionnelles) ;

Porter le problème au Comité Technique du Projet (CTP) pour voir s'il convient ou non de prendre des mesures additionnelles raisonnables ;

Proposer le recours à un médiateur indépendant agréé par le Comité de Pilotage et le plaignant afin qu'il facilite la poursuite du dialogue ;

Impliquer une partie externe et indépendante digne de confiance, pour qu'elle évalue la plainte et propose une solution objective.

Le recours à la justice est une option qui n'est recommandée qu'en cas d'échec de la résolution au niveau de l'UGP. Ce recours est souvent facteur de blocage et de retard dans le déroulement planifié des activités du projet. Dans certains cas, les plaignants abandonnent la procédure pour des raisons des délais et de rallonge de la procédure judiciaire.

***Etape 5 : Clôture et archivage des plaintes***

Une fois qu'une résolution de la plainte aura été convenue ou qu'une décision de clore le dossier aura été prise, l'étape finale consistera au règlement, au suivi, à l'archivage et à la conclusion de la plainte.

Le CLGP est en charge du règlement et du suivi de la plainte en s'assurant que la ou les solutions retenues soient appliquées. Il est également responsable de l'archivage des éléments des dossiers (formulaire de plainte, accusé de réception, rapports d'enquête, accord de règlement de plainte, fiche de règlement de plaintes, etc.). Ces documents devront être tenus confidentiels. La clôture du dossier surviendra après la vérification de la mise en œuvre d'une résolution acceptable pour tous. Il pourra être demandé aux parties de fournir un retour d'information sur leur degré de satisfaction à l'égard du processus de traitement de la plainte et du résultat. Même en l'absence d'un accord, il sera important


Official Use Only

de clore le dossier, de documenter les résultats et de demander aux parties d'évaluer le processus et sa conclusion.

***Etape 6 : Suivi-Evaluation***

Une évaluation de la satisfaction des populations sur la mise en œuvre du MGP sera réalisée chaque trimestre par l'UGP en impliquant les mouvements associatifs (Groupements, ONG, associations de la jeunesse et des femmes, etc.) actifs et les PME dans la zone d'intervention du projet afin d'apprécier son fonctionnement et si possible proposer des mesures correctives. Cette évaluation sera faite par enquête auprès des bénéficiaires (1 à 3% des bénéficiaires selon un échantillonnage aléatoire) par Inspection Académique.

Les enquêtes seront réalisées par les Spécialistes de l'UGP (Suivi-Evaluation et Sauvegardes). Pendant les missions de suivi de l'UGP, les Spécialistes doivent s'assurer que les plaintes sont bien archivées. Les résultats de ces enquêtes seront publiés et partagés par les acteurs et diffusés sur les radios locales. Les statistiques sur le nombre et le type de plaintes reçues, les mesures prises et les résultats obtenus doivent être publiées dans les médias de la place (radios locales).

A la clôture du mandat des CLGP, toutes les documentations devront être acheminées à l'UGP par courrier et mises en archive (supports physiques et numériques) de I-COMPETE.

## VII. SUIVI ET ETABLISSEMENT DES RAPPORTS DU PMPP

Les activités relatives au PMPP seront déclinées dans les plans (annuels, trimestriels et mensuels) de mise en œuvre. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activités prévues, le responsable, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre. Des outils de suivi correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités courantes du projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Le responsable du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PMPP est les spécialistes de sauvegardes, qui seront assistés du Spécialiste en suivi-évaluation du Projet.

Des résumés [mensuels ou trimestriels] et des rapports internes sur les plaintes du public, les demandes de renseignements et les incidents connexes, ainsi que l'état de la mise en œuvre des mesures correctives/préventives associées seront rassemblées par le personnel responsable et renvoyés à la coordination de l'UGP en charge du Projet. Ces résumés fourniront un mécanisme permettant d'évaluer à la fois le nombre et la nature des plaintes et des demandes d'informations, ainsi que la capacité du Projet à y répondre en temps opportun et de manière efficace. Les informations sur les activités d'engagement du public entreprises par le Projet durant l'année peuvent être transmises aux parties prenantes de plusieurs manières possibles :

- Elaboration de rapports trimestriels en langue (française) ;
- Publication de rapports sur les sites web du Gouvernement ;
- Elaboration et distribution des notes simples en langue locale pour les communautés ;
- Publication des courts comptes rendus en langues (française et locale) ;
- Flash d'information sur les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook, etc.).

Un certain nombre d'indicateurs clés de performance seront également développés et suivis régulièrement par les responsables en charge de la mise en œuvre du Projet.


Official Use Only

**CONCLUSION**

Le PMPP constitue l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre du Projet d'Investissement et de Compétitivité des Entreprises pour l'Emploi (I-COMPETE). Selon les dispositions du nouveau cadre environnemental et social de la Banque mondiale, le PMPP fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'approbation de tout projet. Le présent document est élaboré dans le cadre de la soumission des instruments conditionnels pour l'approbation de tout projet et selon une approche participative globale. C'est un document souple et pratique qui va évoluer au fur et à mesure de la préparation et la mise en œuvre du projet, pour prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à l'atteinte des objectifs dudit projet. La mobilisation des fonds nécessaires à sa mise en œuvre adoptera la même souplesse.


Official Use Only

# Annexe 1 : Compte rendu de la consultation des parties prenantes du FA à Bangui

**COMPTE RENDU DE LA CONSULTATION**
**DES PARTIES PRENANTES**

**sur le Financement Additionnel du Projet I-COMPETE**

*Analyse des préoccupations, enjeux environnementaux et sociaux,*
*et recommandations des parties prenantes*

Date : Jeudi 24 septembre 2026
Heure : 09h00
Lieu : Salle KING, Bangui


Official Use Only

**Contexte et justification**

Le Projet I-COMPETE (P176274) bénéficie d'un Financement Additionnel (FA) de 30 millions de dollars américains, dont 5 millions de dollars au titre de l'IDA-PBA RCA et 25 millions de dollars au titre de la fenêtre IDA dédiée aux Communautés hôtes et aux Réfugiés. Ce financement porte le portefeuille total du Projet à environ 60 millions de dollars américains.

Le Financement Additionnel s'inscrit dans la continuité de la structure initiale du Projet et maintient ses trois composantes opérationnelles, tout en renforçant et en étendant les interventions prévues.

Dans le cadre du FA, la zone d'intervention est étendue à huit zones indicatives, dont Bangui, tandis que le ciblage des bénéficiaires est élargi aux réfugiés, aux personnes déplacées internes (PDI), aux rapatriés et aux communautés hôtes.

Cette extension du champ d'intervention et des groupes cibles rend nécessaire une mobilisation accrue des parties prenantes afin d'assurer leur bonne compréhension du FA, de recueillir leurs préoccupations et de renforcer leur participation au processus de mise en œuvre.

La consultation s'est tenue conformément aux exigences du Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale, notamment la NES10 relative à la mobilisation des parties prenantes et à l'information, ainsi qu'aux dispositions du PMPP du Projet I-COMPETE.

**Objectifs de la consultation**

**Objectif général**

Consulter les parties prenantes de Bangui sur le Financement Additionnel du Projet I-COMPETE, dans un esprit de transparence, de participation et d'appropriation.

**Objectifs spécifiques**

- Présenter le contexte, les objectifs et les principales orientations du Financement Additionnel.
- Présenter les activités prévues et les différentes composantes du Projet.
- Informer les parties prenantes sur l'extension de la zone d'intervention.
- Informer sur l'élargissement des groupes cibles aux réfugiés, PDI, rapatriés et communautés hôtes.
- Recueillir les avis, préoccupations, attentes et suggestions des parties prenantes.
- Identifier les éventuelles préoccupations environnementales et sociales liées à la mise en œuvre du FA.
- Recueillir les propositions susceptibles d'améliorer la mise en œuvre du Projet.
- Permettre la prise en compte des contributions pertinentes dans la finalisation des instruments E&S et dans la mise en œuvre du FA.

**Participants et parties prenantes représentées**

La réunion a réuni les représentants de différentes catégories de parties prenantes concernées par le Projet I-COMPETE et son Financement Additionnel. Elle a regroupé 26 participants dont 3 femmes (Cf. Liste de présence en annexe 1)

**Déroulement de la consultation**


Official Use Only

**Ouverture et mot de bienvenue**

La séance a débuté par le mot de bienvenue du Coordonnateur par intérim, Monsieur Maxime Thierry DONGBADA, qui a remercié les participants pour leur présence et leur disponibilité. Il a rappelé que la rencontre s'inscrivait dans une démarche de dialogue avec les parties prenantes et répondait aux exigences de mobilisation et de participation du Cadre Environnemental et Social applicable au Projet.

**Tour de table**

Un tour de table a permis aux participants de se présenter et d'identifier les différentes catégories d'acteurs représentées. La diversité des profils a contribué à enrichir les échanges autour des enjeux liés au Financement Additionnel.

**Présentation des objectifs de la consultation**

L'équipe de l'UGP a rappelé que la rencontre avait pour finalité d'informer les parties prenantes sur le FA et de recueillir leurs avis, préoccupations et suggestions. Il a été précisé que les contributions seraient documentées et analysées en vue de leur prise en compte dans la finalisation des instruments E&S et la mise en œuvre des activités.

**Présentation du Financement Additionnel**

La présentation du FA, assurée par Monsieur Maxime Thierry DONGBADA, a porté sur le contexte et la justification, le montant du financement, sa structure, les objectifs poursuivis, les trois composantes opérationnelles, les activités envisagées, l'extension de la zone d'intervention, l'élargissement des groupes cibles et les principaux enjeux E&S.

**Synthèse des échanges et contributions des parties prenantes**

Les échanges ont principalement porté sur l'inclusion des réfugiés, leur statut et leur accès aux opportunités économiques, la cohésion sociale entre réfugiés et communautés hôtes, la protection des données, l'accès au marché du travail, ainsi que la prévention et la prise en charge des violences basées sur le genre et du harcèlement.

**Situation et répartition des réfugiés**

Le représentant de la Commission Nationale pour les Réfugiés (CNR) a indiqué qu'environ 70 000 réfugiés sont présents sur le territoire national et répartis dans huit zones. Il a souligné l'importance de tenir compte de cette répartition dans le ciblage des bénéficiaires et les actions de mobilisation des parties prenantes. Il a également insisté sur la nécessité d'une coordination avec les structures compétentes afin de disposer d'informations actualisées.

**Cohésion sociale entre réfugiés et communautés hôtes**

Le représentant du HCR a attiré l'attention sur la cohésion sociale. L'accès aux opportunités économiques, aux services et aux activités du Projet doit être organisé de manière à limiter les risques de tensions, les perceptions d'inégalité ou d'exclusion. Les échanges ont recommandé un ciblage inclusif, une information transparente, l'association des représentants des réfugiés et des communautés hôtes et la promotion d'activités favorisant les interactions positives.

**Documents détenus par les réfugiés et accès aux services**

Un représentant des réfugiés a soulevé les difficultés que peuvent poser certains documents d'identification, notamment pour les déplacements, l'ouverture de comptes bancaires, la réception d'appuis financiers et l'accès à certaines opportunités économiques. Il a été recommandé que l'UGP


Official Use Only

examine ces contraintes avec les structures compétentes afin d'identifier des solutions conformes au cadre juridique applicable.

**Accès à la base de données du HCR et protection des données**

La possibilité pour l'UGP d'accéder à la base de données du HCR a été évoquée. Les échanges ont rappelé l'importance de respecter la confidentialité, la protection des données personnelles, la finalité de l'utilisation des données, les modalités d'accès et de partage ainsi que les autorisations nécessaires. Lorsque cela est suffisant, l'utilisation de données agrégées et non nominatives est à privilégier.

**Statut juridique des réfugiés et accès au marché du travail**

Les échanges ont porté sur le statut juridique des réfugiés au regard du Code du travail, leur accès au marché du travail, les conditions d'exercice d'une activité professionnelle et leur accès aux activités économiques soutenues par le Projet. Il a été retenu que ces aspects devront être clarifiés avec les structures compétentes afin d'assurer la conformité au cadre juridique national applicable.

**Prise en charge des cas de violences basées sur le genre EAS/HS**

Une participante a soulevé la question de la prise en charge des cas de VBG, notamment lorsqu'une réfugiée est victime. Les échanges ont rappelé la nécessité de mécanismes d'orientation vers les services compétents et de procédures adaptées aux plaintes sensibles, garantissant confidentialité, sécurité, consentement éclairé et respect de la dignité des survivantes.

**EAS/HS et crainte de dénonciation**

Un représentant des réfugiés a indiqué que certaines personnes pourraient être confrontées à des situations de harcèlement et hésiter à les dénoncer. Les échanges ont mis en évidence l'importance de canaux de signalement sûrs, confidentiels et accessibles, ainsi que la prise en compte de la peur des représailles, de la stigmatisation et du manque d'information.

**Principaux enjeux environnementaux et sociaux identifiés**

Au regard des échanges consignés dans le présent compte rendu, les préoccupations exprimées sont essentiellement de nature sociale. Aucun enjeu environnemental spécifique n'a été explicitement soulevé par les participants au cours de la consultation.

| Catégorie | Enjeu | Préoccupation/risque | Orientation de gestion |
|---|---|---|---|
| Social | Inclusion et les barrières linguistiques | Risque d'exclusion de certains groupes, notamment les réfugiés, les personnes vulnérables et les communautés hôtes, ou perception d'inégalité dans l'accès aux opportunités du Projet | Mettre en place un ciblage inclusif, fondé sur des critères transparents et communiqués aux parties prenantes ; assurer une information accessible à tous les groupes concernés. Traduire les documents dans les langues appropriées et faire recours aux interprètes dans les consultations |
| Social | Cohésion sociale | Risque de tensions, de frustrations ou de perception d'inégalités entre les réfugiés et les communautés hôtes | Promouvoir le dialogue communautaire, la sensibilisation, la transparence du ciblage et des activités favorisant les interactions positives entre les différents groupes |
| Sécurité | Sécurité des zones d'intervention | Risques sécuritaires pouvant affecter les équipes du Projet, les partenaires, les bénéficiaires et les autres parties | Assurer une analyse préalable du contexte sécuritaire, impliquer les autorités politico-administratives et |


Official Use Only

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | prenantes lors des activités de terrain | les structures compétentes en matière de sécurité, et adapter les missions aux conditions sécuritaires |
| Social | Accès économique et financier | Contraintes documentaires et administratives pouvant limiter l'accès des réfugiés et autres groupes vulnérables aux services financiers, aux comptes bancaires et aux opportunités économiques | Identifier les obstacles à l'accès aux services et rechercher, avec les structures compétentes, des solutions conformes au cadre légal et réglementaire |
| Social | Statut juridique/ emploi | Incertitudes ou contraintes liées au statut juridique des réfugiés et à leur accès au marché du travail et aux activités économiques | Clarifier les conditions d'accès au marché du travail et aux activités économiques avec les autorités et structures compétentes, en veillant au respect du cadre juridique national |
| Social/ Accessibilité | Accessibilité des zones d'intervention | Difficultés d'accès à certaines localités ou zones d'intervention pouvant limiter la participation des parties prenantes, le suivi des activités et l'accès équitable aux bénéficiaires | Adapter la planification des interventions aux conditions d'accessibilité des zones ; prévoir des modalités alternatives de consultation et de mobilisation lorsque l'accès physique est limité |
| Social | Protection des données | Risques liés à la confidentialité, à la protection et à l'utilisation des données personnelles des réfugiés et autres personnes vulnérables | Privilégier, lorsque possible, les données agrégées et non nominatives ; encadrer l'accès, l'utilisation, le partage et la conservation des données conformément aux règles applicables |
| Logistique | Déplacements et organisation des missions | Contraintes liées au transport, à l'hébergement, aux déplacements des équipes et des parties prenantes, ainsi qu'à la planification des missions de terrain | Anticiper les besoins logistiques et les contraintes de déplacement, les intégrer dans la planification et le budget des activités et adapter les modalités d'intervention aux réalités de chaque zone |
| Social | VBG /EAS/HS | Risques de sous-déclaration, de représailles, de stigmatisation et de non-recours aux mécanismes de signalement | Mettre en place des mécanismes de signalement sûrs, accessibles et confidentiels, assurer le référencement vers les services appropriés et renforcer la sensibilisation sur les voies de recours |

**Recommandations issues de la consultation**

- Renforcer l'information des parties prenantes sur les objectifs du Fonds Additionnel, les critères d'éligibilité, les opportunités offertes et les modalités d'accès aux activités.
- Maintenir une approche différenciée et inclusive, en tenant compte des besoins spécifiques des réfugiés, des communautés hôtes, des femmes, des jeunes et des personnes en situation de vulnérabilité.
- Renforcer le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) afin de permettre un signalement accessible, confidentiel et sans risque de représailles, notamment pour les plaintes sensibles liées aux VBG/EAS/HS.
- Assurer la traçabilité de la prise en compte des préoccupations exprimées lors des consultations, notamment à travers un tableau de suivi des préoccupations, réponses apportées et mesures prises.


Official Use Only

- Assurer un suivi désagrégé des bénéficiaires et de la participation, lorsque cela est pertinent, notamment par sexe, statut (réfugié/communauté hôte) et autres catégories de vulnérabilité pertinentes, tout en respectant les exigences de protection des données.
- Poursuivre les consultations pendant la mise en œuvre, et ne pas limiter la mobilisation des parties prenantes à la phase de préparation du Fonds Additionnel.
- Renforcer la coordination institutionnelle entre l'UGP, les PMO, les services techniques, les collectivités, les organisations de réfugiés, les représentants des communautés hôtes et les coordinations étroites avec les autorités et structures compétentes.

**Conclusion**

La consultation des parties prenantes du 24 septembre 2026 a permis d'informer les participants sur le Financement Additionnel du Projet I-COMPETE et de recueillir leurs préoccupations, attentes et recommandations. Les échanges ont principalement porté sur les conditions d'inclusion des réfugiés et des communautés hôtes, la cohésion sociale, l'accès aux opportunités économiques et financières, le statut juridique et l'accès au marché du travail, la protection des données, ainsi que la prévention et la prise en charge des VBG et du harcèlement.

Les recommandations formulées devront être examinées par l'UGP et, selon leur pertinence et leur faisabilité, intégrées dans la finalisation et la mise en œuvre des instruments environnementaux et sociaux du Financement Additionnel, notamment le PMPP actualisé et le mécanisme de gestion des plaintes. Le suivi de la prise en compte des recommandations devra être documenté afin d'assurer la traçabilité du processus de mobilisation des parties prenantes.


Official Use Only

## Annexe 2 : Liste de présence des parties prenantes du FA consultées à Bangui

I-COMPETE
PROJET D'INVESTISSEMENT ET DE COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES POUR L'EMPLOI

LA BANQUE MONDIALE

**MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET**

**PROJET D'INVESTISSEMENT ET DE COMPETITIVITE DES ENTREPRISES POUR L'EMPLOI**

**P 176274/D.9900**

**LISTE DE PRESENCE REUNION DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES POUR LE FONDS ADDITIONNEL**

**DATE :** 24/09/2026

**LIEU :** BANGUI

| N° | NOM & PRENOMS | GENRE | STRUCTURE REPRESENTEE | CONTACT | EMAIL | SIGNATURE |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | BUZA - MIRIAM | F | Ass. Refugiés ARDC | 75132789 | | [signature] |
| 2 | HABYTAT B Gilchrist | M | CAPMEA | 72080505 | gilhabytatb@gmail.com | [signature] |
| 3 | DANGDE M. Honoré | M | We Refugees | 75392332 | werefugees.rca@gmail.com | [signature] |
| 4 | GANABO Aristide | M | Ministere Travail CM Emploi / Format | 75202225(W) | ganaboa@yahoo.fr | [signature] |

cial Use
/

| N° | NOM & PRENOMS | GENRE | STRUCTURE REPRESENTEE | CONTACT | EMAIL | SIGNATURE |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 5 | ZOUAKA Ervey | M | CNR/Se-MISP | 75512895 72601060 | ervey.zouaka@yahoo.fr | |
| 6 | KOZANGUE - BIENTIN Ernest | M | MAHSRN | 72786045 | ernestkozangue bientin@gmail.com | |
| 7 | [redacted] KOFFIA Arlette Prisca | F | I-COMPETE | Priscaarlette 72502018 | koffia@gmail.com. | |
| 8 | NGAITOUA - Elvis - Thoms | M | Ministere de (MATDDL) Administration | 74.15.24.29 70.75.97.931 | Ngaitouathomson.nte@gmail.com | |
| 9 | KONDIO Gilles Végard | M | Ministere de l'Economie Frontiere, des RFA | 72.20.81.37 75.47.9296 | Kondiogilles@gmail.com | |
| 10 | Dr John BACIYOKE | M | UNHCR | 72820764 | baciyoke@UNHCR.ORG | |
| 11 | MIANGO - VOUDO Jocelyn Sylver | M | MPMEPSP | 72661438 | VoudoSylver@gmail.com | |
| 12 | NGANA Unique | M | CS. STAT GUFE | 75765012 | uniquengana@gmail.com | |



Official Use Only

| N° | NOM & PRENOMS | GENRE | STRUCTURE REPRESENTEE | CONTACT | EMAIL | SIGNATURE |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 13 | GBANGOLO Aubin | M | GUFE | 75812828 | gbangolo.aubin@gmail.com | |
| 14 | YANGBANOU ASSANA Franck | M | BMN | 72526660 | YANGBANOUASSANAFranck@Gmail | |
| 15 | KOYABOLI - LAGI Jean de Dieu | M | CPMEC | 72115881 | Koyjeandedieu67@gmail.com | |
| 16 | HOZIN Dieu Parfait Magloire | M | CPMEC | 72690309 75411299 | hozindpm@gmail.com | |
| 17 | KAMANGO Jean Louis | M | CPMEC | 72333954 | kamangojeanlouis1960@gmail.com | |
| 18 | SOUSSO Patrick | M | CPMEC | 75555282 | patricksousso886@gmail.com | |
| 19 | KONGBO-NGOMBE Bertille | F | HPGPFFE | 75775745 | | |
| 20 | MOLOGODO Edmond | M | Mini commune | 75200830 | | |



Official Use Only

| N° | NOM & PRENOMS | GENRE | STRUCTURE REPRESENTEE | CONTACT | EMAIL | SIGNATURE |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 21 | GUYOT ALEXIS | M | SCIC | 72.11.92.44 | — | |
| 22 | KOBALO Bienvenu Jacob-Serge | M | ACFPE | 72 05 32 22<br>75 05 32 22 | bkobalo@acfpe-rca.org | |
| 23 | YONGKE Lazare | M | CNR | 72199072<br>75541663 | lazareyongkeso@gmail.com | |
| 24 | NGREGBAMBA YANGUERE Benjamin | M | I-COMPETE | 72819683<br>7502479 | benayngregbamba@gmail.com | |
| 25 | FIOGBE DOSSOV | M | I-COMPETE | 74443434 | dossovfiogbe@gmail.com | |
| 26 | DONGBADA-TAMBANO Maxime Thierry | M | I-COMPETE | 75545674 | dongbadatambano@gmail.com | |
| 27 | | | | | | |
| 28 | | | | | | |



Official Use Only

## Annexes 3 : Quelques images de la consultation des parties prenantes du FA à Bangui













Official Use Only

## Annexe 4 : Liste de présence des parties prenantes consultées pour le projet parent

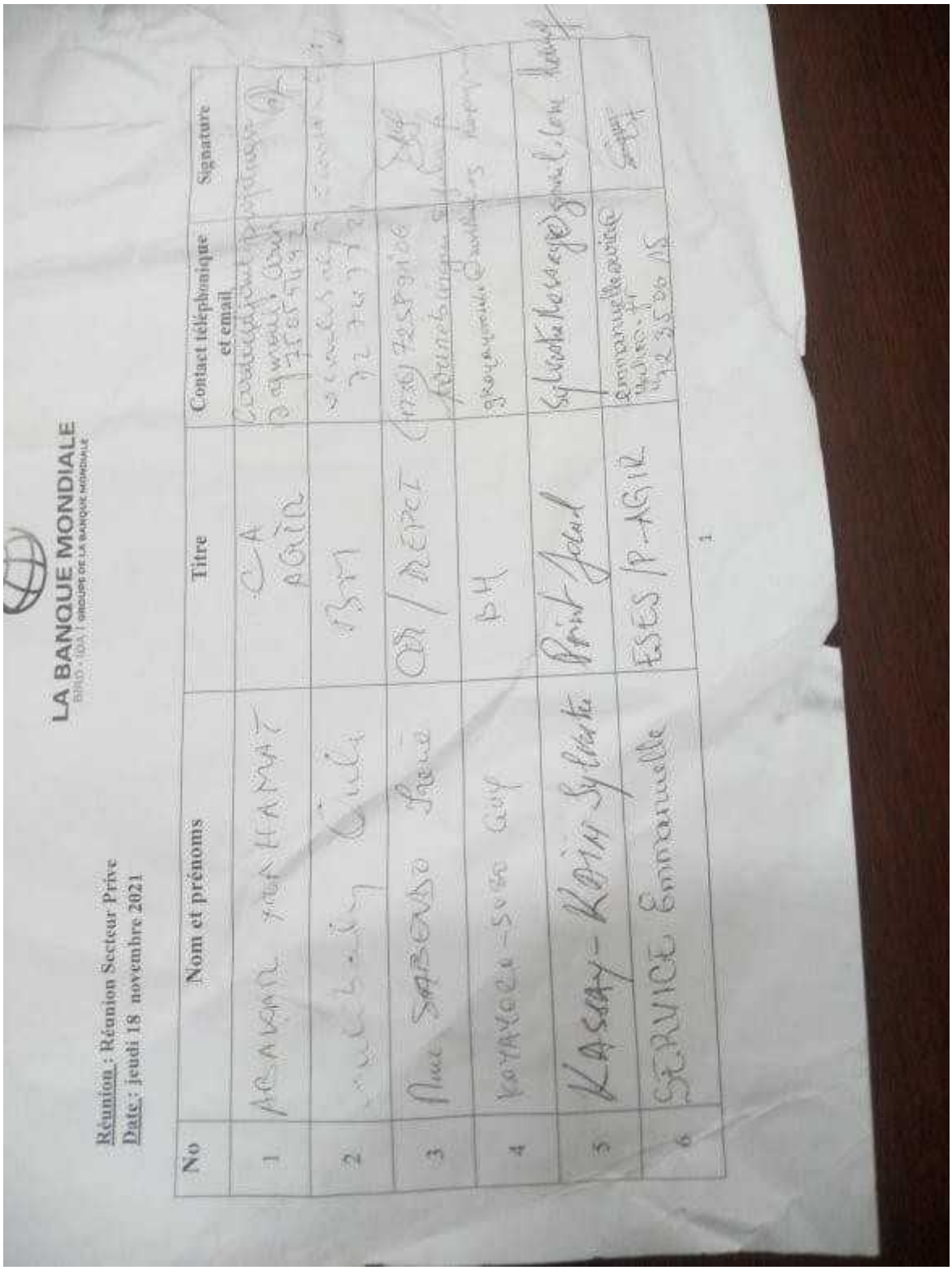

LA BANQUE MONDIALE
BIRD - IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Réunion : Réunion Secteur Privé
Date : jeudi 18 novembre 2021

| No | Nom et prénoms | Titre | Contact téléphonique et email | Signature |
|---|---|---|---|---|
| 1 | ABAGAN [illegible] HAMAT | CA AGIR | [illegible] | [illegible] |
| 2 | [illegible] | BM | [illegible] | [illegible] |
| 3 | Mme SABENDO [illegible] | CR / DEPOT | [illegible] | [illegible] |
| 4 | KOYAYORO-SOGO GUY | BH | [illegible] | [illegible] |
| 5 | KASSAY-KOIN Sylvestre | Point Focal | [illegible] | [illegible] |
| 6 | SERVICE Emmanuelle | ESES / P-AGIR | [illegible] | [illegible] |

1



Official Use Only

| No | Nom et prénoms | Titre | Contact téléphonique et email | Signatu |
|---|---|---|---|---|
| 7 | Mdogobo Edmond | coordonnateur cellule Gestion de projet CIR | 75200533 edmondmdogobo@hotmail.com | |
| 8 | | | | |
| 9 | | | | |
| 10 | | | | |
| 11 | | | | |
| 12 | | | | |
| 13 | | | | |
| 14 | | | | |


Official Use Only

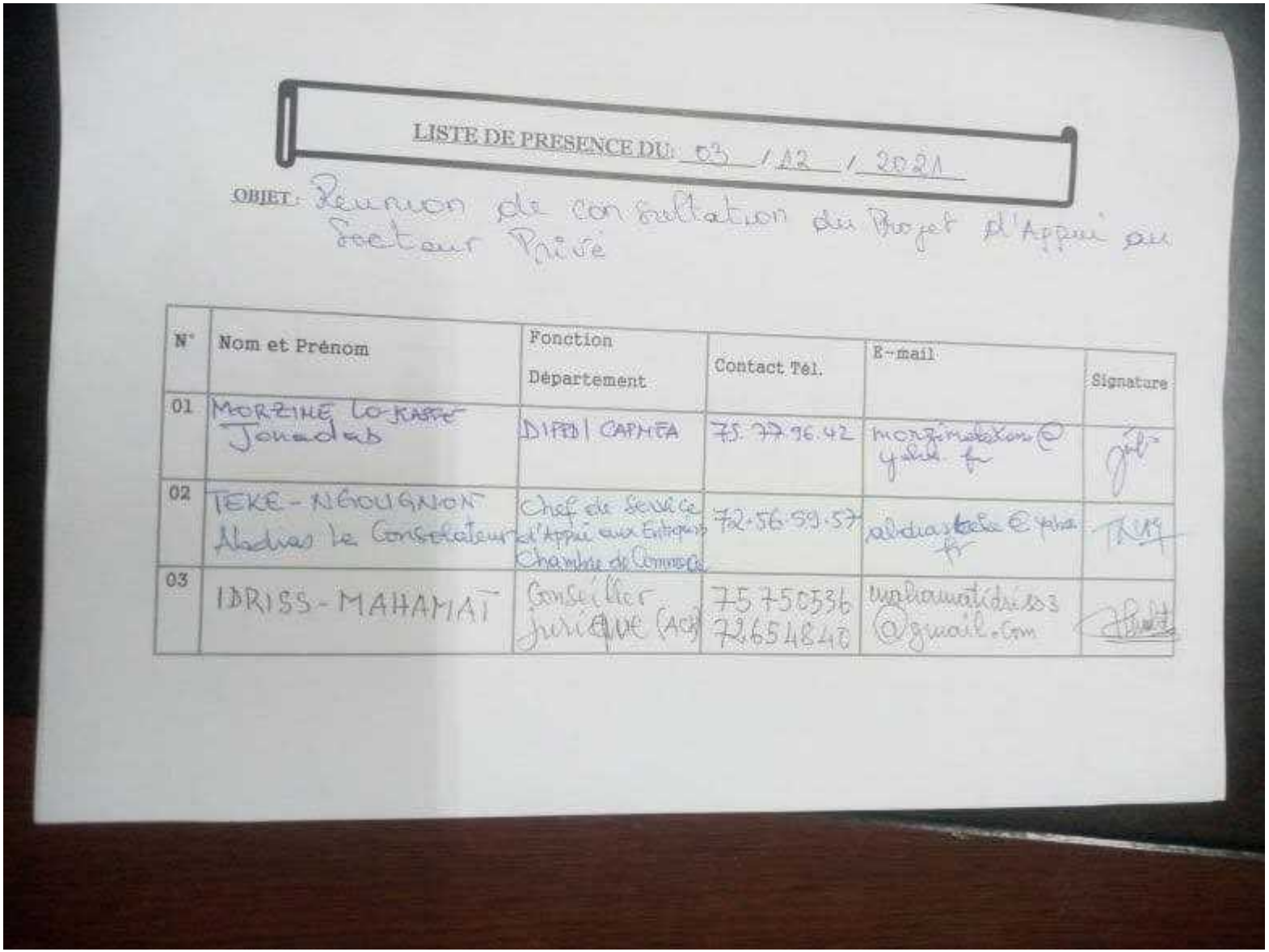

LISTE DE PRESENCE DU: 03 / 12 / 2021

OBJET: Réunion de consultation du Projet d'Appui au Secteur Privé

| N° | Nom et Prénom | Fonction Département | Contact Tél. | E-mail | Signature |
|---|---|---|---|---|---|
| 01 | MORZINE LO-KAPPE Jonadab | DIPPI CAPMEA | 75.77.96.42 | morzinelokappe@yahoo.fr | [signature] |
| 02 | TEKE-NGOUGNON Abdias le Consolateur | Chef de Service d'Appui aux Entreprises Chambre de Commerce | 72.56.59.57 | abdiasteke@yahoo.fr | [signature] |
| 03 | IDRISS-MAHAMAT | Conseiller juridique (ACK) | 75750536 72654840 | mahamatidriss3@gmail.com | [signature] |



Official Use Only

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 04 | | | | | |
| 05 | | | | | |
| 06 | | | | | |
| 07 | | | | | |
| 08 | | | | | |
| 09 | | | | | |
| 10 | | | | | |
| 11 | | | | | |
| 12 | | | | | |



Official Use Only

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 13 | MONANGA Yvette | Delégué formation (DFCA) | 75 720102 | | [signature] |
| 14 | ZEGBE Samyr | Secrétaire Technique CNJCA | 72 62 76 21 | samyrzegbe@gmail.com | [signature] |
| 15 | TETEYA Micheline | Mairie 2ème Arrond. | 75 506066 | teteyamicheline@yahoo.fr | [signature] |
| 16 | | | | | |
| 17 | | | | | |
| 18 | | | | | |
| 19 | | | | | |
| 20 | | | | | |
| 21 | | | | | |



Official Use Only

## Annexe 5 : Réunion de consultation des parties prenantes pour le projet parent du 18 novembre 2021





Official Use Only

## Annexe 6 : Réunion de consultation des parties prenantes pour le projet parent du 03 décembre 2021



.



Official Use Only

## Annexe 7 : Rapport de consultation des parties prenantes pour le projet parent



**REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**
**Unite – Dignité – Travail**
==========

**MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET**
==========

**PROJET DE GOUVERNANCE NUMERIQUE DU SECTEUR PUBLIC DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE**
==========

**ATELIER DE VALIDATION DU PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES**

**Bangui le 03 décembre 2021**

# Rapport





Official Use Only

**INTRODUCTION**

Le 03 décembre 2021, l'Unité de Gestion du Projet d'Appui à la Gestion des dépenses et Investissements et aux Réformes (P-AGIR) a organisé des ateliers de validation du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) de l'Avance de Préparation du Projet (PPA) dans le cadre du Projet d'Appui au Secteur Privé en république Centrafricaine regroupant d'une part les responsables des services bénéficiaires et d'autre part les autorités locales.

La réunion de consultation a été tenue la salle de réunion du P-AGIR et répondent aux exigences du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale notamment la Norme Environnementale et Sociales n°10 (NES 10).

Quinze (15) personnalités venant des Départements sectoriels impliqués, des institutions spécialisées et de la société civile ont pris part à cet (Cf. fiches de présence en annexe).

Cet atelier a pour objectif essentiel de :

- Examiner le PMPP pour la préparation du projet ;
- Valider ledit document conformément à la NES n°10 de la Banque mondiale.

Etaient également présents à ces ateliers, l'équipe de la coordination du projet AGIR et M. **Guy KOYAYORO** de la Banque Mondiale.

L'atelier s'est déroulé suivant les étapes ci-après :

- l'ouverture des travaux ;
- la mise en place du bureau de l'atelier ;
- la présentation du projet et du PMPP ;
- la mise en place de deux groupes de travail et les travaux en groupe ;
- la plénière ; et
- la clôture des travaux.

## I. DEROULEMENT DE LA REUNION

### 1.1 De l'ouverture de la réunion

A l'ouverture de la réunion, le Coordonnateur du P-AGIR, a souhaité la bienvenue aux participants et les a remercié de leur présence effective aux dits ateliers. Il a souligné l'importance de leur implication dans la validation de ce document en tant que parties prenantes, l'une des exigences requises par le CES de la Banque Mondiale.

Il a étayé les participants sur la nécessité d'un tel exercice dans le processus de la préparation et la mise en œuvre d'un projet permettant une prise en compte réelle des avis, des préoccupations et des attentes de différentes parties et les intégrer le PMPP. Par ailleurs, il a exhorté les participants à examiner avec soin les intérêts de différents groupes de parties prenantes afin de susciter leur engagement à la préparation du projet ainsi que le mécanisme de recours pour manifester leur désaccord. Il a enfin, rappelé les participants sur l'importance des intérêts des parties qui pourront agir négativement sur la préparation efficiente du projet.

### 1.2 De la mise en place du Bureau de l'atelier

Un Bureau d'atelier a été mis en place et composé ainsi qu'il suit :

- Président : **IDRISS MAHAMAT**, Conseiller Juridique de l'Association des commerçants du KM5 ;





Official Use Only

- 1er Rapporteur : Mademoiselle **Emmanuelle SERVICE**, Experte en sauvegarde environnementale et sociale du P-AGIR ;
- 2e Rapporteur : **NINGUIA Jean Paulin**, DEP/Min. PME.

Ces bureaux ont pour mission de conduire les travaux et de préparer le rapport de ces ateliers.

### 1.3 Des différentes présentations

Deux présentations ont été faites par l'Unité de Gestion du Projet : la première concerne les différentes composantes du Projet d'Appui au Secteur Privé et la seconde le PMPP.

#### 1.3.1 De la présentation du projet

Les composantes du Projet ont été présenté par **M. ABAKAR MAHAMAT le Coordonnateur par intérim** appuyer **par M. Guy KOYAYORO, Spécialiste du Secteur Privé de la Banque Mondiale**. Ces orateurs ont passé en revue les différentes rencontres menées par l'équipe de la Banque mondiale avec les principaux acteurs du secteur privé et des organismes spécialisés aboutissant à la préparation de la note conceptuelle du projet. Leurs principales interventions sont articulées autour des points suivants :

- l'historique du Projet d'Appui au Secteur Privé ;
- les difficultés rencontrées au niveau national en matière de soutien du secteur Privé notamment les finances et la gestion du de entités du secteur informel;
- la chaine des étapes permettra aux différentes structures des MPE de se développer à savoir :
- comment fournir des services de soutien aux entreprises pour renforcer les MPME ;
- comment augmenter le crédit accordé aux MPME ;
- comment améliorer l'environnement de leur affaire et,
- l'importance du développement d'un tel projet au niveau national.

#### 1.3.2 De la présentation du PMPP

Cette présentation est animée par l'Experte en sauvegarde environnementale et sociale du P-AGIR qui a indiqué que le PMPP décrit les informations et les types d'interaction requis à chacune des étapes du projet, prend acte et traite des problèmes de communication et d'accessibilité physique soulevés par les parties prenantes pendant les différentes rencontres. Elle a rappelé les activités antérieures réalisées dans le cadre de la préparation du projet par la mobilisation des acteurs clés impliqués dans le processus à travers les réunions organisée avec l'équipe de la Banque mondiale. Elle a insisté sur le mécanisme de recours proposé dans le PMPP devant permettre à tous les acteurs de s'exprimer sur le processus de préparation du projet.

### 1.4 Des travaux en groupe

Les participants sont repartis en deux groupes de travail suivants :

- Le **groupe n°1** a travaillé sur les chapitres I, II, VI et VII ;
- Le **groupe n°2** a travaillé sur les chapitres III, IV et V.

La méthodologie générale a consisté en l'examen (forme et fond) des chapitres, paragraphe par paragraphe, suivi de l'adoption. Les observations et les recommandations des travaux en groupe sont soumises à la validation en plénière.





Official Use Only

### 1.5 De la plénière

La méthodologie adoptée pour la plénière a consisté en la restitution des travaux de groupe et l'adoption par tous les participants.

Il ressort des résultats des travaux en groupe validés en plénière que :

- **il existe des coquilles et redondances dans le document n'influant pas substantiellement la qualité du document ;**
- **le PPMP a été élaboré selon les exigences de la NES n°10 de la Banque mondiale ;**
- **certaines observations et recommandations formulées sont mineures.**

De manière générale, les débats ont bénéficié des explications interactives de certains participants qui ont étayé les préoccupations des autres.

Ainsi la plénière a validé le PMPP par acclamation

### 1.6 De la clôture

A la clôture de l'atelier Le Coordonnateur du P-AGIR, MABAKAR Mahamat a remercié les commissaires qui ont fait preuve de sagesse et de probité professionnelle pendant les travaux de la validation du PMPP. Il a réaffirmé la vision du Gouvernement à travers le Projet d'Appui du secteur Privé qui pourrait apporter une réponse aux attentes des partenaires notamment la Banque mondiale. Il a exprimé son attachement à la validation du PMPP lequel document sera soumis à l'approbation de la Banque. Il a réitéré une fois de plus l'importance de ce document qui permettra d'ouvrir la voie à l'avance de préparation du projet. Enfin, il a exhorté les parties prenantes à maintenir la collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet dans la perspective d'une meilleure prise en compte de leurs préoccupations et également à retrousser les manches afin de contribuer efficacement à la préparation dudit projet.

**CONCLUSION**

Ainsi, les ateliers se sont déroulés dans un climat de concertation, de convivialité et de dévouement aboutissant à la validation du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes du Projet d'Appui au Secteur Privé.

Pour en conclure, l'orateur a remercié les parties prenantes pour les efforts déployés et leur franche collaboration dans la finalisation du présent PMPP.

Fait à Bangui, le 05 août 2021

POUR L'ATELIER :

LE RAPPORTEUR



**Emmanuelle SERVICE**





Official Use Only